

D O N Z E N A C 2 0 1 6

*Bien dans ma Commune,
Bien dans ma Vie.*



Donzenac jumelée avec Wolframs-Eschenbach et Riche

* Le mot du Maire de Donzenac	2	* Yoseikan Budo / Judo Club.....	61
* Le mot d'amitié de Wolframs Eschenbach	3	* Le Cantou	62
* Le mot d'amitié de Riche.....	4	* Donzenac Passion Mécanique / Dans'nac.	63
* Réunions du Conseil Municipal	5-19	* Village d'Espeyrut / Cochonnet Gamadou.	64
* Principes budgétaires	20	* L'Avenir de Donzenac.....	65
* Budget 2016.....	21	* Trait d'Union 19	66
* Taux des impôts locaux	22	* Don du Sang.....	67
* Urbanisme.....	23	* Handball Club.....	68
* État civil : mariages.....	24	* Comité des fêtes.....	69
* État civil : naissances.....	25	* Association pour la Protection des Saulières	70
* État civil : décès.....	26	* Vivre à la Rochette.....	71
* Notre école	27-28	* Union Sportive de Donzenac.....	72
* Enfance Jeunesse	29-30	* Informations pratiques	73
* EHPAD « l'Abri du temps »	31-32		
* OPAH	33-34		
* Plan local d'urbanisme	35		
* Elections	36		
* Travaux 2016.....	37		
* Achats 2016.....	38		
* L'année en images	39-40		
* Félicitations	41		
* Mutualia.....	42		
* Gendarmerie	43		
* Sapeurs-pompiers	44		
* Tarifs 2016	45-46		
* 1916-2016	47-48		
* Restauration de notre clocher	49-50		
* Entreprises et services.....	51		
* SIRTOM.....	52		
* Elagage	53		
* Téléthon / Associations	54		
* Donzenac Oxygène.....	55		
* Comité de jumelage / Familles Rurales...	56		
* Adage	57		
* Groupe Voc'all / Paroisse	58		
* Tennis Club / Country Club.....	59		
* Dog's Academy / APAC.....	60		

Photo de couverture prise par les élèves de la classe ULIS



**Avant le 31 décembre,
inscrivez-vous
sur les listes électorales !**



Madame, Monsieur, Chers amis,

L'année 2017 sera particulièrement riche en élections nationales : élection du président de la République, des députés, des sénateurs... Ces grands moments de vie démocratique voient s'affronter - et c'est bien normal - les idées, les programmes, les personnalités, et font ressortir ce qui divise et oppose.

Il n'est pas inutile, dans cette perspective, de songer aussi à ce qui nous unit, et je crois qu'on peut citer en tout premier lieu le souci de l'éducation et de l'avenir des enfants.

C'est dans cet esprit que l'école a été la priorité constante de l'équipe municipale. Naturellement, la commune n'est compétente que pour ce qui entoure l'enseignement : bâtiments, équipements, restaurant scolaire et activités périscolaires...

L'école de Donzenac a la chance de bénéficier d'une équipe enseignante de grande qualité, comme le montrent les résultats des anciens élèves dans la suite de leur scolarité. Les mérites de la directrice, Mme Valérie Rufino, viennent d'être reconnus par l'attribution des Palmes académiques.

Mais les conditions de travail et de vie scolaire ne sont pas pour rien dans l'efficacité de l'enseignement proprement dit. L'école de Donzenac dispose aujourd'hui de locaux rénovés et fonctionnels et d'un large équipement en technologies interactives. Chaque année, le voyage à Paris permet à de nombreux élèves de découvrir pour la première fois la capitale. Lors de la réforme des rythmes scolaires, nous avons choisi pour le développement des activités périscolaires de ne recourir qu'à des personnels qualifiés et bien formés : ce choix a pesé sur le budget municipal dans un contexte de forte baisse des dotations de l'État, mais nous ne le regrettons pas. De même, la mise en place d'un self-service a demandé des investissements importants, mais elle a permis de diminuer le temps d'attente et le niveau de bruit, tout en contribuant à développer l'autonomie des enfants et leur responsabilité vis-à-vis des déchets.

L'école primaire est le fondement de tous les apprentissages ultérieurs. Donner à tous les meilleures conditions pour cette étape de leur scolarité, c'est contribuer à leur donner les meilleures chances de réussite dans la voie qu'ils emprunteront par la suite en fonction de leur personnalité. Et c'est aussi un élément important d'attractivité pour notre commune. C'est pourquoi nous continuerons à en faire notre priorité, certains en cela de poursuivre des objectifs partagés par tous.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes et une très bonne année 2017.





Chers amis de Donzenac,

En cette fin d'année, recevez les meilleurs vœux de votre ville jumelle Wolframs-Eschenbach pour 2017.

L'évènement le plus important de notre partenariat en 2016 fut notre visite dans votre ville avec de nombreuses familles de Wolframs-Eschenbach en mai.

Personnellement, j'ai eu l'occasion pour la première fois de venir avec ma femme et mes trois enfants. Nous pensons souvent aux agréables journées passées ensemble et tenons à vous remercier encore une fois pour votre grande hospitalité.

Nous gardons particulièrement en mémoire la visite de la « Ludoferme » à Donzenac et le voyage commun des deux comités de jumelages avec visite guidée de la remarquable « Ferme du Moyen Age » de Saint-Julien-aux-Bois.

Lors du programme moins officiel nous avons eu l'occasion de renforcer les amitiés existantes depuis de nombreuses années et avoir des échanges plus intenses.

Il est réjouissant de constater également, que beaucoup de familles ont pu créer de nouveaux contacts.

Mes remerciements particuliers aux membres des comités de jumelages de Donzenac et Wolframs-Eschenbach avec leurs présidents Simone Chevalier et Anton Seitz.

Grâce à leurs efforts remarquables et ceux de nombreux membres, nous sommes en mesure de rendre vivant et efficace notre jumelage, même après de nombreuses années.

Un grand merci aussi à mon collègue Yves Laporte pour son grand engagement envers notre amitié.

L'année a été particulièrement marquée par le grand projet de rénovation de notre « Alte Vogtei », qui est actuellement en cours de travaux comme « auberge historique » avec hôtel attenant.

Après maintenant plus de 3 ans de travaux, nous voyons lentement le bout du tunnel et nous nous réjouissons de réouvrir le 1^{er} Mars 2017.

Chers amis, à la fin de mes vœux de Noël, je tiens à vous remercier encore une fois pour l'excellente coopération au cours de la dernière année et nous nous réjouissons déjà de vous revoir en 2017 à Wolframs-Eschenbach.



Les habitants de Wolframs-Eschenbach et particulièrement les membres de notre Comité de Jumelage vous souhaitent à tous un joyeux Noël et une heureuse année 2017 et surtout une bonne santé à tous.

Es grüßt alle sehr herzlich

Michael Dörr,
Erster Bürgermeister



Département de la Moselle

Commune de RICHE

Mon cher Yves,
Chers amis Donzenacois,
Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers municipaux,

Nous espérons, après les tragiques événements de 2015, en avoir fini avec ces malheurs qui frappent des innocents, mais c'était compter sans la folie meurtrière qui anime certains êtres sans foi ni loi.

Malheureusement 2016 a été une année qui marquera également les esprits et il faudra, comme pour nos soldats de tous les temps qui ont donné leur vie pour que nous soyons libres aujourd'hui, ne pas oublier toutes ces victimes innocentes d'un terrorisme aveugle.

2016 a été aussi une année difficile pour les communes tant sur le plan social que financier et bien que nous soyons actuellement abreuvés de promesses de toutes sortes, il nous faudra raison garder, car les soucis et problèmes ne s'effaceront pas d'un coup de baguette magique après le mois de mai 2017.

2017, une année « politique » puisqu'électorale où il faudra faire des choix et ce ne sera pas facile.

Des choix dans beaucoup de domaines, et nous Richois avons fait le choix de vous rendre visite, 25 enfants de l'école du village, leurs parents, les conseillers, les enseignants et même l'abbé vont découvrir votre belle cité, dans les pas de leurs aïeux, afin de perpétuer les liens qui nous unissent et de mieux comprendre que pendant les années noires de 1940 à 1945 il s'est passé quelque chose entre les Richois et les Donzenacois.

Nous venons aussi pour rendre hommage à ceux qui au fil du temps ont su préserver ce jumelage entre nos communes et le renforcer, mais qui pour certains nous ont quittés.

Et fort de cette amitié qui nous unit, c'est tout naturellement que je vous invite, mes chers amis Donzenacois, à venir nous rendre visite, les portes du village et des habitants vous sont ouvertes. Nous vous ferons découvrir notre région, qui je dois le dire a une réputation de froideur et de morosité qui n'est en rien justifiée.

En attendant ces rencontres, je vous adresse très sincèrement à toi Yves, à tes Adjointes et Conseillers Municipaux, à tous nos amis Donzenacois, au nom de l'ensemble du Conseil municipal de la commune de RICHE, au nom de l'ensemble de ses Administrés et en mon nom personnel, nos meilleurs vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite.

Bonne année 2017 à Toutes et à Tous.

*Robert FORÊT,
Maire*



Séance du 11 décembre 2015

Secrétaire de séance : M. Reliat

Absents excusés : S. Madrias, Y. Valadas, J-F. Chevreuil, D. Momot, V. Roux

Pouvoir de D. Momot à A. Conjat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2015.

Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016

Comme chaque année et conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015.

Contrat d'assurance statutaire du personnel 2016

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement pour l'année 2016 du contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel affilié à la CNRA (décès, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle) avec la CNP, et confie la gestion dudit contrat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze.

Avenant à la convention de prestation de service technique avec la CABB

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement pour trois ans de la convention de prestation de service technique conclue avec la CABB pour le petit entretien du Multiaccueil et du RAM (soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018) et autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour la fixation des attributions de compensation 2014-2015

M. le Maire expose que l'ALSH, qui relevait de la compétence de la Communauté de Communes des 3A, est désormais de compétence communale depuis le 1^{er} janvier 2014. Les comptes établis par la CAF conduisent à fixer le montant de l'attribution de compensation à 118 034,53 € / an, non révisable, ce montant venant majorer l'attribution de compensation initiale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Projet de zone industrielle à Escudier

M. le Maire présente les trois variantes du projet de création d'une zone économique et industrielle à Escudier et exprime sa préférence pour la variante n° 3 donnant la zone la plus étendue. En application de l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, étant donné que les changements considérés ne portent pas atteinte à l'économie générale du PADD, une révision simplifiée du PLU est rendue nécessaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de la procédure de révision simplifiée du PLU, -F. Sicard ne prend pas part au vote étant concerné par cette opération.

Questions diverses Politique de proximité

J. Fantou présente le nouveau mode de fonctionnement du restaurant scolaire, désormais organisé en self-service avec de petites tablées afin d'améliorer le confort des enfants pendant les repas, et de leur inculquer les gestes de tri des déchets alimentaires.

Séance du 05 février 2016

Secrétaire de séance : V. Bédrune

Absents excusés : S. Blancher, F. Réparat, V. Roux, T. Constanty

Pouvoir de S. Blancher à B. Lacoste

En ouverture de séance, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Claude Peyraud.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2015

Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2015

Affectation des résultats**• Commune**

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 363 879,05 € pour 2 451 545,62 € de recettes, soit un résultat excédentaire de 87 666,57 €. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 104 916,32 € pour 2 020 185,55 € de recettes, soit un résultat de - 84 730,77 € ; compte tenu des restes à réaliser, les dépenses d'investissement de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 120 535,90 €, pour 2 170 521,57 € de recettes, soit un résultat de 49 985,60 €. Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement s'élève à 267 657,61 €. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor. Enfin, le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des résultats antérieurs : 48 675,35 €
- excédent de fonctionnement à reporter : 218 982,26 €.

M. le Maire souligne que les budgets 2015 ont été des budgets contraints, en raison de la baisse des dotations de l'Etat (- 54 089 €).

• Camping

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 84 574,36 €, pour 92 222,40 € de recettes, soit un résultat de 7 648,04 €. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 47 612,59 € pour 48 298,30 € de recettes, soit un résultat de 685,71 €. Compte tenu des résultats antérieurs, le résultat total d'exploitation s'élève à 8 678,19 € et le résultat total d'investissement s'élève à - 607,62 €. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve le compte de gestion 2015 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor. Enfin, le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation de la façon suivante :

- besoin de financement de la section d'investissement : 607,62 €
- excédent de fonctionnement à reporter : 8 070,57 €

• Lotissement « Le Martel »

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 763 054,77 €, pour 763 054,95 € de recettes, soit un résultat de 0,18 €, correspondant à la régularisation des centimes de TVA. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 763 054,77 € pour 761 200,00 € de recettes, soit un résultat de - 1 854,77 € ; compte tenu des restes à réaliser, les recettes d'investissement de l'exercice 2015 s'élèvent à 771 200 €, soit un résultat de 8 145,23 €. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve le compte de gestion 2015 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

• Maison Funéraire

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 3 064,95 €, pour 2 600,00 € de recettes, soit un résultat de - 464,95 €. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 5 500,00 € pour 5 500,00 € de recettes, soit un résultat équilibré. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve le compte de gestion 2015 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

ALSH : saisonniers vacances d'hiver

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le recrutement d'agents saisonniers pour le fonctionnement de l'ALSH pendant les vacances d'hiver.

Conditions de maintien du régime indemnitaire du personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins un vote contre (D. Canou), fixe les conditions de maintien du régime indemnitaire du personnel communal (IAT, IEMP, ISS, PFR) en cas d'absence, à effet au 1^{er} mars 2016, comme suit : maintien de la prime lors des absences pour congés annuels, accident du travail, maladie professionnelle, congé de maternité, paternité ou adoption ; suspension de la prime pour les congés de maladie ordinaire, longue maladie, congé de longue durée et congé de grave maladie.

**Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public pour les chantiers
sur les réseaux de distribution de gaz**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer la Redevance pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public communal pour les chantiers de travaux sur les réseaux de distribution de gaz.

Vente d'un véhicule communal

Considérant qu'un seul pli est parvenu en Mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente de la « Citroën Saxo » au profit de M. N. Voirin-Mathieu pour un montant de 800 €.

CABB : Convention financière pour le poste de coordination Enfance-Jeunesse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la signature d'une convention financière avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive définissant les modalités de restitution de la quote-part (24%) du cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze lié au poste de coordination Enfance-Jeunesse.

CABB : Prolongation de la convention d'utilisation des minibus par la crèche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prolongation de la convention d'utilisation des minibus par la crèche pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

CABB : Avis sur le Programme Local de l'Habitat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

SIAV : extension du périmètre et modification des statuts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, pour l'ensemble de son périmètre, au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère, pour les compétences n°2 (opérations d'investissements) et n°3 (rivières); décide d'adhérer individuellement, sans cotisations, aux compétences n°4 (sauvegarde du patrimoine), n°5 (sentiers déclarés d'intérêt non communautaire par la CABB) et n°6 (Natura 2000); et approuve les modifications des statuts du SIAV tels qu'ils lui sont présentés.

Convention avec le Festival de la Vézère

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention avec le Festival de la Vézère, et la participation de la commune à hauteur de 295 € pour l'organisation d'un concert à la Chapelle des Pénitents, le mercredi 27 juillet 2016, avec Philippe Bernold et les lauréats du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

Questions diverses

Travaux de réseaux en coordination au village de La Rochette

M. le Maire informe de l'attribution du marché de travaux de réseaux en coordination au village de La Rochette (Commune de Donzenac - CABB - FDEE) au groupement Miane et Vinatier / Eiffage Sud Ouest.

PLU : constructibilité des Zones Agricoles (A) et Naturelles (N)

La prise en compte des prescriptions de la loi Macron en matière d'urbanisme pour les Zones Agricoles (A) et Naturelles (N) nécessite la modification du règlement du PLU. L'Assemblée approuve le projet de modification qui lui est soumis.

Réforme des programmes de l'école primaire à la rentrée 2016

M. le Maire informe de l'entrée en vigueur de la réforme des programmes de l'école primaire à la prochaine rentrée. Dès lors, un renouvellement des manuels scolaires, représentant un investissement conséquent, est à prévoir sur plusieurs années, en concertation avec la Directrice de l'école.

Maison Funéraire

Un contrat pour l'entretien des installations de climatisation et de ventilation de la maison funéraire sera signé avec la société Faugeras Thermique Sanitaire.

Tennis couvert

Sollicité par le bureau du Tennis Club de Donzenac, le Conseil Municipal accepte la proposition de donner le nom de « Jean Plats » à la salle de tennis couvert du parc des sports et de loisirs. L'inauguration aura lieu le samedi 11 juin 2016, à l'occasion de la célébration des 30 ans de l'association.

SDIS

M. le Maire informe de la création d'un club des maires des 36 communes sièges d'un Centre d'Incendie et de Secours, dans le but de conforter les liens forts unissant le SDIS et ces communes.

Initiation aux premiers secours

Dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation aux gestes et comportements qui sauvent, des séances gratuites d'initiation aux premiers secours sont organisées au CIS de Donzenac les samedis 06, 13, 20 et 27 février, de 10h à 12h. Les inscriptions se font sur le site internet de la Préfecture de la Corrèze.

Politique de proximité

Population légale

M. le Maire informe que la population légale de la commune en vigueur au 1^{er} janvier 2016 est de 2 664 habitants.

Question écrite de M. T. Constanty

Harmonisation du statut du personnel de la crèche avec celui de la CABB : M. le Maire précise qu'il est intervenu dans ce sens à plusieurs reprises et espère qu'une harmonisation pourrait-être décidée en avril.

Départ de la chef de service de la crèche : M. le Maire affirme sa confiance dans l'équipe et précise que son engagement en faveur de la crèche sera total.

Cuisine de la crèche : M. le Maire indique qu'il agira en faveur de son maintien.

Vidéo-protection à la salle des fêtes : M. le Maire rappelle les termes de l'autorisation accordée par la Préfecture de la Corrèze.

Séance du 08 avril 2016

Secrétaire de séance : B. Lacoste

Absents excusés : M. Delval, D. Vidalie, V. Roux, D. Canou, V. Bédrune

Pouvoir de D. Canou à M. Reliat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 05 février 2016.

Indemnités des élus

Mme M. Reliat demande une réduction des indemnités du Maire et des adjoints, et la suppression des indemnités versées aux conseillers municipaux sans délégation formelle.

M. le Maire rappelle que l'enveloppe consacrée aux indemnités des élus se situe, à Donzenac, bien en-dessous du maximum légal, et qu'une diminution de 25 % a déjà été décidée l'année dernière.

En début de mandat, le Maire et les adjoints ont décidé une baisse de leurs indemnités afin qu'une petite indemnité soit versée à chaque conseiller, de manière à reconnaître la contribution de chacun.

M. B. Lacoste et Mme S. Madrias soulignent le montant très modeste des indemnités versées par la commune, et s'étonnent de la démarche de Mme M. Reliat. M. le Maire fait part également de son étonnement, d'autant que Mme M. Reliat ne s'applique pas ces règles au Conseil Départemental, bien que le département se trouve dans la même situation financière que la commune.

M. F. Sicard rappelle que les indemnités des élus représentent 0,02 % du budget municipal.

Concluant le débat, M. le Maire rappelle, comme il a précisé en 2014, qu'un élu peut toujours reverser son indemnité au budget municipal ou au profit d'une association si tel est son souhait, et que ce geste a d'autant plus de valeur qu'il est réalisé dans l'anonymat.

Budgets primitifs 2016

M. F. Sicard, Conseiller Municipal délégué au budget, M. B. Lacoste, 1^{er} Adjoint, et M. le Maire procèdent à la présentation des budgets primitifs de la commune, du camping, de la maison funéraire et du lotissement « Le Martel », ces quatre budgets ayant été soumis à l'analyse de la commission des finances réunie le 24 mars 2016.

Commune :

Le budget primitif communal pour l'exercice 2016 s'équilibre pour un montant global de 3 654 721,94 €.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 108 250 €, en baisse de 10,8 % par rapport au compte administratif 2015. L'effort de maîtrise porte sur tous les postes de dépense.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 537 054,26 €, en hausse de 1 % par rapport à l'année précédente grâce à l'excédent antérieur reporté. Sans cela, les recettes seraient en nette diminution en raison de la baisse des dotations de l'État (- 51 286 €).

La capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement atteint 428 804,26 €. Après déduction du remboursement du capital de la dette et des avances de TVA, le montant disponible pour l'investissement en 2016 s'élève à 295 040,26 €.

Les dépenses d'investissement (opérations nouvelles 2016) atteignent 689 392,31 €. En recettes, au disponible pour l'investissement s'ajoutent les subventions (286 620 €) et un prêt relais TVA (107 732,05 €).

Les principaux investissements prévus concernent :

- Les travaux de réseaux au village de la Rochette,
- L'aménagement d'une passerelle et la réfection du parcours de santé au Pont de l'Hôpital,
- Des travaux de voirie,
- Les études en vue de la réfection du clocher.

Malgré une nouvelle baisse significative des dotations de l'État, une gestion extrêmement rigoureuse du fonctionnement permettra de maintenir un effort important d'investissement, sans hausse des taux d'imposition et sans recours à l'emprunt.

En réponse à plusieurs questions de M. T. Constanty, M. le Maire apporte les précisions suivantes :

- La maîtrise du chapitre des charges de personnel provient de non-remplacements de départs à la retraite. La réduction des effectifs obligera les services techniques à se concentrer sur la propreté et l'entretien, tandis que certains travaux seront externalisés ;
- La réduction des dépenses en matière d'énergie provient principalement de la fermeture de la piscine ;
- Les associations continueront à bénéficier d'un soutien important, reposant sur la prise en charge de frais, même si les subventions directes stagneront ;
- La forte baisse des dotations de l'État et le faible nombre des constructions nouvelles laissent à la commune très peu de marge de manœuvre pour les deux années qui viennent.

En conclusion, M. le Maire souligne que la commune devra relever trois défis :

- maîtriser, en amont, les dépenses courantes ;
- optimiser les recettes ;
- préserver un juste équilibre entre la capacité contributive des Donzenacois et les services offerts aux habitants.

En effet, dans un contexte d'incertitudes complètes liées à la baisse des dotations de l'État, à la réforme territoriale, à la réforme fiscale, au vieillissement de la population, le risque majeur pour la commune est que ses dépenses - comme celles de toutes les communes de France - ne soient pas soutenables sans une augmentation régulière des impôts locaux. Il faut donc éviter, à tout prix, que la hausse des dépenses soit plus rapide que la croissance naturelle des ressources, sauf à choisir la fuite en avant dans la dette ou l'impôt.

La discipline dans la gestion et l'esprit de responsabilité devront donc inspirer en permanence l'action, afin d'assurer aux Donzenacois le meilleur usage des deniers publics qu'ils confient à la commune par le prélèvement de l'impôt sur le fruit de leur travail. Les contribuables ont droit à une complète transparence. Et il est important qu'ils connaissent mieux, en particulier, l'évolution du coût des mesures décidées par l'État et dont la commune n'est que le maître d'œuvre. En tout état de cause, malgré un contexte extrêmement difficile, l'investissement communal ne sera pas sacrifié. Il faut garder confiance dans la capacité de la commune à relever les défis qui lui sont lancés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Mme M. Reliat et M. D. Canou) vote le budget primitif communal pour l'année 2016.

Camping :

Le budget primitif « camping » de l'exercice 2016 se décompose comme suit :

- ✚ la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 73 000 €,
- ✚ la section "investissement" s'équilibre à la somme de 26 607,62 €.

En réponse à une demande de Mme D. Momot, M. le Maire indique que la signalisation du camping sera améliorée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif du camping pour l'année 2016.

Maison Funéraire :

Le budget primitif « maison funéraire » de l'exercice 2016 se décompose comme suit :

- ✚ la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 18 189 €,
- ✚ la section "investissement" s'équilibre à la somme de 11 157 €.

Mme M. Reliat fait observer que l'équilibre est atteint grâce à une subvention du budget principal. M. le Maire souligne, en réponse, que cette somme correspond à une augmentation du patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Mme M. Reliat et M. D. Canou) vote le budget primitif de la maison funéraire pour l'année 2016.

Lotissement Le Martel :

Le budget primitif « lotissement Le Martel » de l'exercice 2016 se décompose comme suit :

- ✚ la section "fonctionnement" s'équilibre à la somme de 781 000 €,
- ✚ la section "investissement" s'équilibre à la somme de 794 000 €.

En réponse aux questions de Mme M. Reliat, M. le Maire précise que la vente de terrain enregistrée en 2016 porte sur une fraction de parcelle acquise pour l'agrandissement d'un terrain déjà vendu. Par ailleurs, la commune acquiert progressivement une parcelle en vue de la construction de logements individuels pour personnes âgées, par le versement d'avances remboursables du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif du lotissement Le Martel pour l'année 2016.

Tarifs de location de la salle des Aînés et de la salle de Travassac

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants de location de la salle des Aînés et de la salle de Travassac aux personnes extérieures à la commune :

- période de mai à septembre : 200 €/jour
- période d'octobre à avril : 250 €/jour.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Révision générale :

M. le Maire informe l'assemblée que le bureau d'études chargé de la révision générale du PLU a été placé en liquidation judiciaire. Un autre bureau d'études devra vraisemblablement être choisi pour terminer les travaux.

Révision allégée n° 5 « Escudier II » :

M. le Maire rappelle la délibération n°0007-12/2015 prescrivant la révision allégée n°5 du PLU en vue de l'extension de la zone d'activités de l'Escudier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le lancement de la consultation des bureaux d'études pour la réalisation des études environnementale et en vue de l'application de l'article L111-10 du code de l'urbanisme, de manière à permettre aux entreprises de s'installer à proximité de l'autoroute.

Restauration du clocher de l'église Saint-Martin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement d'une consultation des maîtres d'œuvre pour la phase travaux. L'étude préliminaire est évaluée à 70 000 €, la dépense devant être subventionnée à hauteur de 50 % par l'État (DRAC), et 10 % par le Conseil Départemental.

Le budget total des travaux est évalué à 1,34 million d'euros, dont 30 % environ sera supporté par la commune. Les travaux seront étalés sur trois ans.

Personnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois comme suit :

- Création d'un poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet et suppression d'un poste de rédacteur à temps complet ;
- Création d'un poste de technicien principal de 2^e classe à temps complet et suppression d'un poste de technicien à temps complet ;
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet.

ALSH : saisonniers vacances de printemps

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le recrutement d'agents saisonniers pour le fonctionnement de l'ALSH pendant les vacances de printemps.

Marché de restauration scolaire + ALSH

Le marché actuel de restauration scolaire et ALSH arrivant à échéance le 30 juin 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement d'une nouvelle consultation pour un marché sur quatre ans (1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2020), afin de le faire coïncider avec la durée restante de la mandature.

Dénomination du parking de Travassac

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner le nom de Jean-François Bugeat au nouveau parking de Travassac.

Demande d'aliénation d'un chemin rural sis place du Four

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le lancement d'une enquête publique en vue de l'aliénation éventuelle du chemin rural sis place du Four, situé entre les parcelles cadastrées section AS n°112 et n°121, suite à la demande de Mmes M. Bertrand et N. Gendre.

Questions diverses

Stationnement illégal à Mazières

M. le Maire fait part au Conseil du courrier de Mme I. Dufour concernant le stationnement illégal au village de Mazières. Il indique qu'il rappellera les personnes concernées à leurs engagements. Un arrêté municipal n'est pas nécessaire, le stationnement étant déjà interdit sur la voie en cause.

Conférences

M. le Maire informe que deux conférences animées par un juriste seront organisées prochainement, l'une sur les droits et devoirs des agents, l'autre sur les responsabilités des dirigeants associatifs.

Séance du 03 juin 2016

Secrétaire de séance : S. Madrias

Absents excusés : B. Lacoste, F. Sicard, D. Vidalie, V. Roux, V. Bédrune

Pouvoirs de B. Lacoste à Y. Laporte et de V. Bédrune à M. Reliat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (M. Reliat et V. Bédrune) et un vote contre (D. Canou), approuve le compte-rendu de la réunion du 08 avril 2016. M. le Maire prend note des efforts de Mme M. Reliat pour réécrire dans la presse locale le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal. Il regrette qu'elle ne fasse pas les mêmes efforts pour s'informer du droit applicable : proposer une modification des indemnités de fonction du Maire étant une compétence exclusive de ce dernier, les conseillers municipaux n'ont aucune légitimité à demander leur modification. Il s'étonne en outre d'un double discours qui veut réduire les modestes indemnités versées à l'échelon municipal (qui se situent à Donzenac très loin du plafond légal), mais n'a pas la même attitude concernant l'indemnité de conseiller départemental. Il souhaite, en conclusion, qu'il soit mis fin à une polémique particulièrement mal fondée.

Communauté de brigades de Donzenac

M. le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par la Gendarmerie Nationale afin de procéder à des travaux au sein de la caserne de Donzenac suite à la venue de deux gendarmes supplémentaires : construction de deux logements (F3), aménagement d'une salle de réunion et d'une salle d'archives, création d'un abri pour les véhicules de service. Il indique également qu'un gendarme va être logé provisoirement dans l'ancien appartement du Directeur de la Poste, à compter du 1^{er} août 2016, pour un loyer mensuel de 600 €, charges non comprises. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'extension de la caserne de gendarmerie telle que décrite ci-dessus et approuve la location provisoire du logement situé au-dessus de La Poste.

Associations locales

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes aux associations locales, et prend connaissance des frais engagés par la Commune en 2015 au bénéfice des associations (aides indirectes) :

Association	Aides indirectes 2015 en €	Subvention 2016 en €	Remarques
Adage	316,02	300,00	150 € + 150 € si spectacle en août
Avenir de Donzenac	2 060,27	1 600,00	1500 € + 100 € rythmes scolaires (15 séances)
Comité de jumelage	173,78	150,00	
Ecole de Musique Allassac		2 200,00	2100 € + 100 € rythmes scolaires (15 séances)
Groupe Voc' All	1 659,26	150,00	
Cochonnet Gamadou	1 884,41	150,00	
Donzenac Oxygène	16,08	150,00	
Hand Ball Allassac Donzenac	6 786,23	150,00	
Judo Club	986,85	325,00	
Tennis Club	714,30	550,00	350 € + 200 € rythmes scolaires (12 séances)
USD	11 967,41	2 200,00	2100 € + 100 € rythmes scolaires (5 séances)
Comité des fêtes	355,21	150,00	
Vivre à la Rochette	93,36	150,00	
Amis Travassacois	569,61	150,00	
Amicale Sapeurs Pompiers	481,12	150,00	
Familles Rurales	3 103,76	150,00	
Donneurs de sang	338,64	150,00	
Apac	133,37	450,00	150 € + 300 € rythmes scolaires (24 séances)
Le Cantou	5 143,58	150,00	
Comice Agricole		739,00	
Dogs Academy	58,05	150,00	
Donzenac Passion Mécanique	1 037,63	150,00	
Société des chasseurs	212,86	150,00	
Coopérative scolaire		2 760,00	
Coordination de l'autonomie		260,00	
Amis BDP		150,00	Convention avec CG - Formations personnel
Total	38 091,80	13 784,00	

Restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin

M. le Maire rappelle que, par délibération du 08 avril 2016, le Conseil a décidé le lancement de la consultation des maîtres d'œuvre pour les travaux de restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin classé Monument Historique. Il rappelle également la possibilité de mettre en place un mécénat par le biais de la Fondation du Patrimoine. Ce mécénat s'adresse dans un premier temps, aux entreprises et porte sur les frais de communication. Il sera ouvert, dans un second temps (début de la saison estivale), à toutes personnes intéressées (physiques ou morales, publiques ou privées, résidentes ou de passage...) et portera sur les travaux proprement dits. Ce partenariat avec la Fondation du Patrimoine permettra à la commune de bénéficier d'aides supplémentaires, notamment de la Communauté d'Agglomération de Brive, et les donateurs pourront profiter d'une défiscalisation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conventionner avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'un mécénat dans le cadre des travaux de rénovation du clocher de l'Eglise Saint Martin classé Monument Historique.

Village-étape

Suite au renouvellement du label village-étape, M. le Maire rappelle que la commune s'est engagée auprès de M. le Préfet à élaborer un règlement local de la publicité, ainsi qu'à améliorer et moderniser la signalétique du village. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer les procédures nécessaires à l'élaboration d'un règlement local de la publicité, ainsi qu'à l'amélioration et à la modernisation de la signalétique du village.

ALSH de Donzenac

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'organisation d'un mini-séjour du 11 au 13 juillet 2016, au camping de Donzenac, avec les ALSH de Donzenac, de Saint-Bonnet-l'Enfantier et de Jugeals-Nazareth ; autorise le Maire à signer la convention financière à intervenir avec l'Agglo (gratuité des emplacements, refacturation des frais de restauration à la CABB au prorata du nombre d'enfants) ; approuve la grille tarifaire des séjours ;
- décide, à l'unanimité, le recrutement d'agents saisonniers pour le fonctionnement de l'ALSH pendant l'été.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide l'aménagement du temps de travail des agents pour la prise en compte des périodes d'inaction dans l'exercice de certaines fonctions : 4 h de récupération par nuit de présence.

Jury d'assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 avril 2016, M. le Maire invite le Conseil à procéder au tirage au sort des électeurs de la commune afin de constituer la liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises de la Corrèze pour l'année 2017. Sont donc désignés par le sort : Crémoux Jean-Marc, Gaumy Edith, Faucon Corinne, Gasser Christophe, Chanourdie Jacques et Mathieux Coralie, épouse Dessenoix.

Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE)

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la FDEE 19 (abandon de la compétence optionnelle « communications électroniques » et retrait des communautés de communes Lubersac Auvézère, canton de Mercœur, canton de Saint Privat, canton de Beynat et Sud Corrèzien).

Mutuelle - Offre administrés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mettre en place un partenariat avec Mutualia Alliance Santé afin de proposer une complémentaire santé aux Donzenacois à des conditions privilégiées.

Tarifs camping-cars

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs pour les camping-cars comme suit :

- Point vidange et eau (sans nuitée) : 5 €
- Forfait camping-cars (emplacement + 2 adultes + électricité + vidange + plein d'eau)
 - o Juillet/août : 16 €
 - o Autres périodes : 15 €

Don à la commune d'une sculpture de Louis Tamain

M. le Maire fait part au Conseil du don à la commune de Donzenac, par Mme Françoise Verguet, d'une magnifique statue en bronze, réalisée par son père, le Docteur Louis Tamain. Un don identique a été réalisé à la ville de Brive. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner le nom de « Louis Tamain » à la salle d'honneur du Conseil Municipal, où sera exposée son œuvre.

Questions diverses

Lettre de Mme Y. Peuch

Les terrains de la succession Salesse étant en vente (lieu-dit La Bacalerie), Mme Y. Peuch souhaite l'aménagement d'une aire de retournement au fond de la voie concernée. M. le Maire précise que la vente de ces terrains est conditionnée par l'aménagement d'une aire de retournement par la succession Salesse sur ces mêmes terrains.

Subventions DETR et Conseil Départemental 2016

M. le Maire fait part au Conseil de l'obtention des subventions DETR pour la réfection d'un petit pont emporté par les eaux du Maumont (passerelle au Pont de l'Hôpital), et pour le programme Ecole Numérique 2016. Il indique que la subvention DETR sollicitée pour l'achat des garages des Cordeliers n'a pas été obtenue. En conséquence, cette opération sera réalisée intégralement sur les fonds propres de la commune.

M. le Maire informe également de l'obtention des subventions suivantes du Conseil Départemental : maison funéraire (2^{ème} tranche financière), réfection de la voirie à la Rochette et programme Ecole Numérique 2016.

Lettre de Mme Bauchet et M. Legrand

Lecture faite de la lettre de Mme S. Bauchet et M. M. Legrand, professeurs au lycée Cabanis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à l'appel aux dons pour le voyage scolaire European Green Capitals, de réserver les subventions aux associations locales et d'attribuer des aides ponctuelles uniquement si des Donzenacois sont concernés.

Création d'un marché mensuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Mme G. Lascaux de se rapprocher des commerçants afin de présenter le projet de création d'un marché mensuel et de recueillir leurs avis.

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

Séance du 25 juillet 2016

Secrétaire de séance : P. Lavaux

Absents excusés : B. Lacoste, S. Blancher, D. Momot, M. Reliat, T. Constanty, V. Bédrune

Pouvoirs de B. Lacoste à Y. Laporte et de D. Momot à A. Conjat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 03 juin 2016.

Rappel des modalités de fonctionnement du Conseil Municipal avant mise en ligne vidéo et audio des séances

M. le Maire donne la parole à F. Sicard qui procède au rappel des principales règles de fonctionnement du Conseil Municipal (règlement intérieur, enregistrement des séances, rédaction et publication des comptes-rendus...).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Mis en place en 2012 et doté d'une enveloppe de 1 milliard d'euros, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La communauté d'agglomération du bassin de Brive et ses 48 communes membres doivent y contribuer à hauteur de 522 753 € (montant calculé en fonction du potentiel fiscal de chaque collectivité), soit 158 290 € pour la CABB et 364 463 pour ses membres (répartition de droit commun). Par délibération du 27 juin dernier, la CABB a opté pour une répartition « dérogatoire libre », à savoir 253 112 € pour la CABB et 269 641 € pour ses membres, ramenant la contribution de la commune de Donzenac de 7 321 € à 5 490 €. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition de la CABB sur le mode de répartition « dérogatoire libre » du FPIC 2016.

Ajustements budgétaires (DM n° 2 au budget communal)

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les ajustements budgétaires tels qui lui ont été présentés.

Conventionnement avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide la signature d'une convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze.

Plan communal de sauvegarde

M. le Maire donne connaissance de l'actualisation annuelle du plan communal de sauvegarde et présente les procédures à mettre en œuvre en cas d'urgence. Il précise que ce document fixe un cadre général d'intervention et qu'il convient de l'adapter à chaque situation particulière. Il indique également que la bonne mise en œuvre de ce plan relève de la responsabilité des conseillers municipaux de proximité qui doivent faire preuve de la plus grande

vigilance, être présents sur le terrain si besoin, et rendre compte de la situation au Maire et à l'adjoint de permanence afin de décider des mesures les plus adaptées.

Aménagements du Pont de l'Hôpital

M. le Maire informe le Conseil de l'obtention d'une subvention d'un montant de 102 967 € au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux d'accessibilité et de sécurisation des cheminements piétonniers du secteur du Pont de l'Hôpital (EHPAD, gendarmerie, lotissements, supermarché, camping et parc des sports).

Self du restaurant scolaire

M. le Maire indique qu'il a été expérimenté cette année la mise en place d'un self au restaurant scolaire. Le bilan est très positif. Les enfants attendent moins et participent au service en débarrassant et en triant leurs déchets. Dès lors, il propose au Conseil d'équiper le restaurant scolaire en conséquence (distributeur de plateaux, couverts, pain, verres ; vitrine réfrigérée ; bain-marie...). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des équipements susvisés.

Tarifs camping

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille tarifaire REVEA pour 2017 (sans augmentation) et décide de reconduire les tarifs hors saison de location des chalets pour la période 2016/2017.

Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE)

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte d'adhérer à la compétence « infrastructures de recharge des véhicules électriques » de la FDEE 19 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Questions diverses

Village Etape

M. le Maire donne lecture du mail de Mme M. Beaudouin, conseillère municipale de la ville de Dinard, qui a séjourné à Donzenac au cours du mois de juin. Elle adresse ses sincères félicitations aux agents du camping, à la commune, à ses commerçants et à ses restaurateurs pour la qualité du cadre de vie, de l'accueil et du service proposé.

La Poste

M. le Maire donne lecture du rapport formalisé établi par La Poste concernant le bureau de Donzenac. Ce rapport met en avant une diminution du taux d'activité de la structure et annonce une réduction de l'amplitude d'ouverture du bureau de 4h30 à compter du 1^{er} trimestre 2017 (nouveaux horaires : 9h30/12h - 14h/16h30 du lundi au vendredi ; fermeture le samedi matin). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, tient à exprimer son incompréhension la plus totale face à cette réduction, en particulier au regard de la fermeture le samedi matin qui est le jour le plus fréquenté.

Subventions

M. le Maire fait le point sur les subventions obtenues par la commune.

Abandon d'indemnité de fonction

M. le Maire donne lecture de la lettre de Mme M. Reliat par laquelle elle renonce à son indemnité de fonction de conseillère municipale.

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

Une minute de silence est observée à la mémoire des victimes de l'attentat de Nice survenu le 14 juillet 2016.

Séance du 02 septembre 2016

Secrétaire de séance : M-T. Clavel

Absents excusés : S. Madrias, D. Vidalie, M. Delval, T. Constanty

Pouvoir : T. Constanty à M. Reliat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 25 juillet 2016.

Conventions avec le SDIS pour la mise à disposition du personnel communal

Consciente de l'importance des missions du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze (SDIS), la commune met à sa disposition trois agents des services techniques « sapeurs-pompiers volontaires ». Les agents se positionnent en astreinte 2 (réserve) et sont appelés à intervenir en cas de besoin. La commune enregistre une

moyenne de 190 sorties par an, sur l'ensemble du canton et même au-delà - 7 sorties sur 10 hors commune -. M. le Maire indique qu'il convient de renouveler les conventions qui lient la commune au SDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de ces conventions avec pour objectifs :

- De mobiliser au mieux les effectifs et les moyens disponibles,
- De permettre à la commune de continuer à fonctionner en cas de sorties pompiers durant les heures de travail,
- De donner la priorité aux sapeurs-pompiers volontaires disponibles (astreinte 1) en dehors des agents communaux.

Il charge le Maire de définir les modalités « pratiques » de mise à disposition du personnel communal dans le strict respect de ces objectifs et rappelle que les agents municipaux doivent prioriser leurs tâches au service de la commune compte tenu de la responsabilité qu'ils ont vis-à-vis des usagers.

Subvention à l'Ecole de Musique de Donzenac

Vu les courriers reçus par les conseillers municipaux relatifs à la sortie de l'association « L'Avenir de Donzenac » de l'Ecole de Musique du Pays d'Allasac à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Considérant que l'Avenir de Donzenac souhaite assurer elle-même la formation de ses musiciens comme elle le faisait avant de conventionner avec l'Ecole de Musique du Pays d'Allasac ; considérant par ailleurs que les sociétés musicales de Branceilles ou encore d'Objat forment elles-mêmes leurs musiciens en fonction de leurs besoins ;

Vu la délibération du 06 juin 2014 selon laquelle le Conseil Municipal réserve « son soutien financier exclusivement aux associations locales qui apportent une réelle plus-value à notre commune et au bien-être de ses habitants (animations sur le territoire communal, adhérents majoritairement donzenacois...) » ;

Considérant qu'en l'absence de convention avec l'Avenir de Donzenac, plus aucun lien n'unit l'Ecole de Musique du Pays d'Allasac à notre commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'arrêt de la subvention à l'Ecole de Musique du Pays d'Allasac à partir du 1^{er} septembre 2016 (versement au prorata - de janvier à août - pour l'année 2016) et dit que le reliquat de la subvention pourra être attribué à l'Avenir de Donzenac sous réserve de la formation effective de ses musiciens par des professeurs de musique agréés (justificatifs à produire).

Plan communal de sauvegarde

M. le Maire informe le Conseil de la mise en place, à compter du 15 septembre 2016, d'un portable communal d'astreinte (06 89 86 59 42) qui sera confié chaque semaine à un adjoint, avec possibilité de renvoi d'appel sur le téléphone personnel, et dont le numéro sera communiqué à tous les habitants, ainsi qu'aux services de gendarmerie. Il indique également qu'il convient de conclure une nouvelle convention avec l'EHPAD « L'Abri du Temps » pour l'hébergement d'urgence des personnes sinistrées, conformément aux tarifs en vigueur dans l'établissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion de ladite convention.

Questions diverses

Rentrée scolaire

M. le Maire informe le Conseil du bon déroulement de la rentrée scolaire à l'école de Donzenac caractérisée par une stabilité des effectifs (284 élèves, 12 classes, aménagement du self au restaurant scolaire...).

Information sur les marchés à procédure adaptée (délégation)

M. le Maire rend compte au Conseil :

- De l'attribution du marché de restauration scolaire à la société API,
- De l'attribution du marché des copieurs de la mairie à la société JEAPI,
- Du lancement de la consultation des maîtres d'œuvre pour la rénovation du clocher de l'Eglise.

GRDF

M. le Maire présente le bilan d'activité GRDF sur la commune et indique que GRDF envisage prochainement d'installer des compteurs communicants.

Camping

M. le Maire informe le Conseil des divers remerciements et compliments reçus en mairie pour le fonctionnement du camping cette année. Il présente le bilan financier provisoire qui est en hausse par rapport à 2015 (+ 6000 €) malgré la fermeture de la piscine.

Nuits étoilées

Sollicité par les services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et en accord avec son action en faveur du Développement durable (Agenda 21), le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'extinction de l'éclairage public la nuit du 8 au 9 octobre 2016 dans le cadre de sa participation au « jour de la nuit 2016 »

Courrier de la CGT

M. le Maire donne lecture du courrier de la CGT relatif à la diminution des horaires d'ouverture du bureau de poste. Le Conseil Municipal renvoie à sa délibération du 25 juillet 2016 par laquelle il proteste contre la fermeture le samedi matin (jour le plus fréquenté).

Courrier de M. G. F. Bourges

M. le Maire donne lecture du courrier de M. G. F. Bourges, domicilié La Bonnie, à Donzenac, par lequel il fait état d'un problème d'écoulement des eaux pluviales sur sa propriété. La commission des travaux se rendra sur place prochainement.

Fondation du Patrimoine

M. le Maire informe le Conseil que la procédure d'appel au mécénat populaire pour la restauration du clocher a débuté. Les entreprises ont été sollicitées pour apporter leur soutien financier à l'élaboration des outils de communication. M. T. Guy (TEMACO-TEMAPLAST) et M. J-J. Madrias (TRM) ont déjà fait preuve de leur grande générosité à l'égard de notre commune. La réunion du lancement officiel de la campagne de mécénat se tiendra le samedi 24 septembre 2016, à 10h30. Elle est ouverte à tous.

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements de Mme Dick, Mme Bordas et M. Rigon pour le soutien que la commune leur a apporté dans l'organisation de leur exposition à la Chapelle des Pénitents.

Subvention

M. le Maire informe le Conseil de l'obtention d'une subvention de 5000 € (crédits répartis par la Commission des Finances du Sénat), par le biais du Sénateur Claude Nougéin, pour les travaux de La Rochette.

Politique de proximité

M. J-F. Chevreuil rend compte des travaux réalisés sur la commune (garage municipal, clôtures, école...).

Il fait ensuite part des nombreuses sollicitations adressées en mairie suite au violent orage du 24/06/2016.

M. le Maire indique que :

- La demande de reconnaissance en catastrophe naturelle est en cours (résultat mi-octobre).
- La dégradation des routes est en grande partie liée au surplomb des branches sur celles-ci, maintenant une humidité préjudiciable à leur bon état. A l'avenir, la priorité du renouvellement des goudronnages sera donnée aux routes où les riverains ont élagué les branches.
- Suite à un courrier adressé par la Mairie, les services de la SNCF sont venus constater la présence de branchages dans les descentes d'eau du pont du Gaucher et se sont engagés à purger ces matériaux dans les meilleurs délais.

Pour finir, M. le Maire informe le Conseil de la transmission au Conseil Général d'une demande de sécurisation des fossés, d'enrochement des bas-côtés et de limitation de la vitesse sur la route Donzenac/Allasac (de l'échangeur de l'A20 à la sortie du Gaucher).

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté.

Séance du 13 octobre 2016

Secrétaire de séance : J. Fantou

Absents excusés : F. Sicard, D. Vidalie, L. Pouch, V. Roux

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 02 septembre 2016.

Restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin

Vu la délibération n° 0032-02/2016 du 05 février 2016 décidant la réalisation des travaux de restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin et procédant aux demandes de subventions afférentes ;

Vu la délibération n° 0006-04/2016 du 08 avril 2016 décidant le lancement de la consultation des maîtres d'œuvre et sollicitant l'assistance de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en particulier les dispositions relatives à la passation des marchés à procédure adaptée ;

Considérant que les formalités de publicité et de dématérialisation ont été accomplies ;

Considérant que les candidats avaient jusqu'au 29/09/2016, 12h, pour remettre leur candidature et leur offre ;
Vu le rapport d'analyse établi par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du clocher au Bureau Manculescu ACMH & ASSOCIES pour un montant de 99 999 € HT, soit 119 998.80 € TTC ; charge M. le Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions afférents et l'autorise à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment, le marché à intervenir.

Ajustements budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- La décision modificative n° 3 au budget communal tenant compte de la répartition du FPIC selon la procédure de droit commun,
- La décision modificative n° 2 au budget camping (encaissement de la taxe de séjour),
- L'éclatement des emprunts globalisés Commune/Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive avec transfert de la part incombant à la CABB dont elle s'acquittera désormais directement (fin des remboursements),
- L'admission en non-valeurs de créances irrécouvrables pour un montant de 26.05 €.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- La création d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet et la suppression corrélative d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet (19.30/35^e), ainsi que d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps non complet (15.70/35^e), à compter du 1^{er} décembre 2016,
- Le recrutement de 2 agents saisonniers à l'ALSH pour les vacances de La Toussaint.

Modification des statuts de la FDEE19

M. le Maire rappelle que les communautés de communes de Lubersac-Auvézère, du Canton de Mercoeur, du canton de Saint Privat, du Pays de Beynat et du Sud Corrèzien se sont retirées de la FDEE 19 et ont restitué la compétence relative à la distribution publique d'électricité à leurs membres. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion en propre des 47 communes concernées et approuve les statuts de la FDEE19 modifiés en conséquence.

Gestion du patrimoine

Considérant que la commune n'a pas vocation à freiner les initiatives privées mais que les deniers publics doivent exclusivement être utilisés à des fins d'intérêt général ;

Demande d'acquisition

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme et M. Sébastien Boule par lequel ils l'informent de leur souhait d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AX n° 351, pour environ 164 m², afin de réaliser l'entrée de leur future habitation. M. le Maire rappelle que cette parcelle, d'une superficie totale de 1 466 m², a été acquise par la commune en 2014, en vue de l'aménagement du parking de Travassac, pour un montant total de 30 000 €, frais d'agence inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente susvisée au prix de 20 € le m² ; dit que tous les frais inhérents à cette transaction sont à la charge des demandeurs ; autorise le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et, notamment, l'acte authentique à intervenir.

Régularisation de la situation de la parcelle cadastrée section ZE n° 152

M. le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par Mme C. Soulisse aux fins de régularisation de la situation de la parcelle cadastrée section ZE n° 152, sise à « Mazières Sud », dont elle est propriétaire.

Mme Soulisse a fait procéder à la division de sa parcelle en vue de réaliser une opération immobilière à son profit (vente de deux terrains à bâtir - plan de division fourni, établi par le bureau SOTEC Plans, portant nouvelle numérotation des parcelles). A cette occasion, le géomètre-expert a constaté que les limites de la parcelle de Mme Soulisse issues du remembrement ne correspondent pas à la réalité du terrain.

En effet, la voie communale est bordée par un muret qui constitue la limite naturelle avec la parcelle. De ce fait, la portion de terrain comprise entre la limite remembrée et la limite naturelle que constitue ce muret doit être réattribuée à Mme Soulisse. D'autre part, les parties contiguës de la propriété Soulisse, incorporées au chemin rural, peuvent être abandonnées à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la régularisation susvisée qui implique :

- La cession de la parcelle cadastrée section ZE n° 184 au profit de Mme Soulisse pour un montant qui sera déterminé par le service des domaines ; les frais concernant cette cession, et notamment les frais de notaire, étant à la charge de la demandeuse ;

- La rétrocession par Mme Soulis des parcelles cadastrées section ZE n° 181 et 182, sous la forme d'un abandon de voirie au profit de la commune de Donzenac qui devra être contenu dans l'acte authentique de vente.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération et, notamment, de solliciter une estimation au m² auprès du service des domaines ; indique que l'intégralité des frais occasionnés par cette régularisation sera prise en charge par la demandeuse ; donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment, l'acte authentique à intervenir.

Questions diverses

Camping

M. le Maire informe le Conseil des divers remerciements et compliments reçus en mairie pour le fonctionnement du camping cette année. Il présente le bilan financier définitif qui est en hausse par rapport à 2015 (+ 5 %) malgré la fermeture de la piscine.

Dénomination de la Halle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le nom de Charles Morand à la Halle sise place du Marché.

Dénomination de la salle de Travassac

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le nom Marie-Louise Soubrenie à la salle municipale de Travassac.

Enfouissement des réseaux de moyenne tension

M. le Maire informe le Conseil du projet de la société ENEDIS de procéder à l'enfouissement des réseaux de moyenne tension sur la commune en 2017.

Courrier de l'association secrétaires-à-domicile.fr

Le Conseil Municipal donne son accord à l'association secrétaires-à-domicile.fr pour l'émission de billets-tourisme dont une face représentera la Chapelle des Pénitents.

Remerciements et félicitations

M. le Maire fait part des remerciements et des félicitations que M. G. Bouillaguet adresse aux services techniques communaux pour la qualité du travail qu'ils ont fourni lors de l'élagage des arbres aux abords du poney-club.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (D. Canou - séminaire énergies renouvelables à l'Agglo ; M-T. Clavel - rencontres nationales des villages-étapes ; S. Madrias - journées européennes du patrimoine).

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune

Séance du 10 novembre 2016

Secrétaire de séance : S. Blancher

Absents excusés : S. Madrias, F. Sicard, V. Roux, T. Constanty, V. Bédrune

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 13 octobre 2016.

Tarifs 2017

Les tarifs des services municipaux pour l'année 2017 seront votés en décembre.

Signature d'une nouvelle convention avec la fourrière animale de Brive

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la signature d'une nouvelle convention avec la fourrière animale de Brive pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2021, et une participation annuelle de 1 € par habitant (pas d'augmentation par rapport à la précédente convention).

Décisions budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- La décision modificative n° 4 au budget communal,
- La conclusion d'une nouvelle ligne de trésorerie pour un montant de 250 000 €.

OPAH-RU

M. le Maire présente le projet d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive. Cette opération est fondée sur 3 axes :

- La lutte contre la vacance et l'accueil de nouvelles populations ;
- La requalification et l'adaptation du parc de logements ;
- L'amélioration de la qualité urbaine et du cadre de vie.

Elle permet de renforcer le soutien financier et logistique apporté aux propriétaires pour la rénovation de leur patrimoine (subventions majorées et accompagnement soutenu).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'engagement de la commune dans cette démarche ; souhaite que le secteur concerné qui comprend le bourg de Donzenac, soit étendu au village de Travassac qui connaît les mêmes contraintes urbanistiques et qui est un lieu hautement touristique ; rappelle que le reste du territoire communal est couvert par l'OPAH de droit commun.

Questions diverses

Billet touristique

M. le Maire présente au Conseil le billet touristique élaboré par l'association secrétaires-à-domicile.fr à l'effigie de la Chapelle des Pénitents.

Point sur les marchés publics

M. le Maire rend compte au Conseil :

- de l'attribution de l'étude pour la finalisation de la révision du PLU au bureau JACE Aménagement du Territoire,
- du lancement de la consultation des bureaux d'études pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité,
- du lancement de la consultation des entreprises pour l'aménagement des cheminements piétons au Pont de l'Hôpital.

Mutualia

Suite à la réunion publique du 15 octobre dernier, M. le Maire indique au Conseil que de nombreuses adhésions à la complémentaire santé ont été enregistrées compte tenu des tarifs attractifs proposés aux donzenacois.

Instance de l'Autonomie

M. le Maire rappelle au Conseil que, lors du vote du budget 2016, il a été décidé d'allouer une subvention à l'Instance de l'Autonomie d'un montant identique à 2015. Or, l'instance souhaitait que celle-ci soit portée de 0.10 centimes à 0.50 centimes par habitant, soit une augmentation de 400 %.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'Instance de l'Autonomie une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 065.60 € (0.40 cts x 2 664 hbts, soit la différence entre la somme allouée et la somme sollicitée) ; indique que cette subvention ne constitue en aucun cas un précédent et que l'instance ne pourra pas s'en prévaloir en 2017 ; rappelle que les collectivités territoriales doivent faire face à d'importantes restrictions budgétaires qui les obligent, plus que jamais, à faire preuve d'une grande vigilance à l'égard de leurs dépenses de fonctionnement, dont font partie les subventions aux associations.

Nouveaux tarifs de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2017

M. le Maire informe le Conseil des nouveaux tarifs de la taxe de séjour applicables au 1^{er} janvier 2017 (inchangés en ce qui concerne le camping).

Défi Classe Energie

M. le Maire rappelle au Conseil que l'Ecole a participé au Défi Classe Energie organisé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et rend compte du diagnostic, ainsi que du plan d'actions élaborés.

Collecte de la banque alimentaire

M. le Maire informe le Conseil que la collecte de la banque alimentaire aura lieu du 25 au 27 novembre et charge M. B. Lacoste de l'organiser en partenariat avec l'Intermarché de Donzenac.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (Mme M-T. Clavel - réunion EHPAD ; M. J. Fantou - commission repas du restaurant scolaire).

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

Il convient de souligner les 3 fondamentaux auxquels notre Conseil municipal doit souscrire pour construire, avec confiance, l'avenir de notre commune :

- 1) Maîtriser, en amont, les dépenses courantes,
- 2) Optimiser nos recettes,
- 3) Préserver un juste équilibre entre la capacité contributive des Donzenacois et les services offerts aux habitants.

En effet, dans un contexte d'incertitudes complètes liées au redressement du budget de la France, à la réforme territoriale et à la réforme fiscale, le risque majeur qui nous menace est que nos dépenses - comme celles de toutes les communes de France - ne soient pas soutenables sans une augmentation régulière des impôts locaux.

Ce qui signifie que nous devons éviter, à tout prix, que la croissance de nos dépenses soit plus rapide que celle naturelle de nos ressources, sauf à choisir la fuite en avant par la dette ou l'impôt.

Notre devoir est d'affecter le maximum de nos moyens à la construction et l'entretien des équipements et voies de notre commune, c'est-à-dire prioritairement à l'investissement sur notre territoire.

La discipline dans la gestion et l'esprit de responsabilité doivent inspirer en permanence notre action, afin d'assurer aux Donzenacois le meilleur usage des deniers publics qu'ils nous confient par le prélèvement de l'impôt sur le fruit de leur travail.

Dans le souci d'une juste lecture par le contribuable Donzenacois de l'utilisation de ses deniers, nous veillerons tout particulièrement à la soutenabilité des dépenses issues des mesures prises par notre conseil municipal.

Et porter à la connaissance de nos concitoyens les dépenses prescrites par l'État, tant il est important que le contribuable connaisse mieux l'évolution du coût de la politique décidée par l'État et dont la commune n'est que le maître d'œuvre.

L'analyse fine de chaque euro dépensé sera poursuivie mais nous devons garder confiance pour relever les défis qui nous sont lancés.

La commission des Finances s'est réunie le 24 mars 2016 pour préparer les budgets communaux - commune, camping, maison funéraire, lotissement du Martel.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Notre BP 2016
Charges à caractère général	29,20%
Charges de personnel	45,67%
Participations et subventions	4,20%
Intérêts de la dette	2,74%
Provisions	0,99%
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	17,20%
2 537 054,26 €	

RECETTES	Notre BP 2016
Recettes fiscales	52,70%
Dotations et subventions de participation	20,92%
Autres produits	17,75%
Excédent antérieur reporté	8,63%
2 537 054,26 €	

Autofinancement

DEPENSES	Notre BP 2016
Restes à réaliser de 2015	1,40%
Déficit antérieur reporté	16,41%
Remboursement capital des emprunts	19,77%
Nouvelles opérations d'investissement	61,69%
Transfert excédent assainissement à l'Agglo	0,73%
1 117 667,68 €	

RECETTES	Notre BP 2016
Autofinancement	39,04%
Restes à réaliser de 2015	13,45%
FCTVA, Subventions, Taxe d'Aménagement	33,51%
Affectation résultat de fonctionnement 2015	4,36%
Emprunt	0,00%
Prêt relais TVA	9,64%
1 117 667,68 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant des baisses des dotations et allocations compensatrices de l'Etat

Dotation	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016	Cumul 2014 - 2016
Dotation Globale de Fonctionnement	355 408	316 074	267 423	- 48 651	- 87 985
Dotation de Solidarité Rurale	118 621	118 148	123 682	+ 5 534	+ 5 061
Dotation Nationale de Péréquation	27 165	12 883	11 595	- 1 288	- 15 570
Alloc. Compensatrice exonérations TH	26 403	26 987	21 870	- 5 117	- 4 533
Alloc. Compensatrice exonérations TF	14 936	12 493	11 013	- 1 480	- 3 923
Alloc. Compensatrice exonérations CET	2 837	1 874	1 590	- 284	- 1 244
F.P.I.C*	0	0	- 7 321	- 7 321	- 7 321
Total				- 58 607	- 115 518

* Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Les taux des impôts locaux 2016

<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>				
Taux dépendant	Bénéficiaire	Taux 2015	Taux 2016	Evolution 16/15
Commune	Commune	19.07	19.07	0
	Féd dép d'électrification	0.135	0,131	- 0,03 %
	Total	19.205	19.201	0
Conseil Départemental	Département	21.35	21.35	0
TIÉOM	Sirtom	8.56	8.56	0

<i>Taxe d'habitation</i>				
Taux dépendant	Bénéficiaire	Taux 2015	Taux 2016	Evolution 16/15
Commune	Commune	10.41	10.41	0
	Féd dép d'électrification	0.083	0.078	- 0,06 %
	Total	10.493	10.488	0
CAB Brive	CAB Brive	7.06	7.06	0

<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>				
Taux dépendant	Bénéficiaire	Taux 2015	Taux 2016	Evolution 16/15
Commune	Commune	91.76	91.76	0
	Féd dép d'électrification	0.713	0.688	- 0,03 %
	Total	92.473	92.448	0
CAB Brive	CAB Brive	5.9	5.9	0

Il convient de préciser que les valeurs locatives cadastrales -servant de bases pour les impôts locaux- ont été revalorisées de 1 % lors du vote de la loi de Finances 2016.

ACTES D'URBANISME

Années	Certificats d'urbanisme déposés	Permis de construire déposés	Permis de démolir	Déclarations de travaux	Renseignements d'urbanisme	Total
2012	48	28	1	42	61	180
2013	31	28	0	42	61	162
2014	44	21	0	39	59	163
2015	38	12	1	38	61	150
2016	36	21	2	49	91	199

Le maintien des taux d'intérêt bas a généré une reprise des constructions en France, qui reste timide sur notre commune. Les renseignements d'urbanisme (connaissance des formalités de construction des terrains) ont augmenté de 50%.

CERTIFICATS D'URBANISME

Années	Certificats d'urbanisme négatifs instruits	Certificats d'urbanisme positifs instruits	Total
2012	8	33	41
2013	4	27	31
2014	10	34	44
2015	5	33	38
2016	5	31	36

Les certificats d'urbanisme positifs sont toujours nombreux.

AUTORISATIONS : REPARTITION PAR NATURE

Années	Habitations	Bâtiments divers	Piscines	Rénovation de façades	Panneaux Photovoltaïques
2012	20	7	6	30	1
2013	13	8	0	7	0
2014	13	8	0	7	0
2015	12	10	9	4	0
2016	17	6	10	18	0

Les 17 autorisations de construire (habitation) concernent 14 constructions nouvelles et 3 additions de construction. Il faut aussi souligner l'effort des propriétaires puisque 18 rénovations de façade contribueront à améliorer l'environnement général.

Mme Charlène Péchade - remplace M. Gérard Alexandre qui part en retraite le 1^{er} mars 2017 - est à la disposition des administrés, pour tous renseignements d'urbanisme, les **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00 sur RDV**, le mercredi de 9h à 12h.

Les habitants ayant des projets de construction ou d'entretien et souhaitant avoir des conseils pour leur mise en œuvre doivent prendre RDV avec Mme Charlène Péchade qui leur communiquera les jours de présence de l'architecte des Bâtiments de France ou de la technicienne.

RAPPEL IMPORTANT : La couleur blanche pour les volets ou menuiseries extérieures est proscrite dans toute la commune (règlement du PLU) et tout changement doit faire l'objet d'une déclaration préalable.

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :

**Chrystèle PREVOT
et Jean Arnaud GUENO**
le 09 juillet 2016

**Marie-Pierre LIDOVE
et Lionel, Bertrand LINXE**
le 27 août 2016

**Solenne DE PABLO
et Aurélien, André, Emile, Maxime GODDE**
le 09 juillet 2016

**Amandine LASSALLE
et Jérôme, Sébastien ROBERT**
le 27 août 2016

**Lydia, Alexandra BEYSSAC
et Sylvain RAFFAULT**
le 30 juillet 2016

**Noémie, Ghislaine, Odette MAYER
et Vincent, Daniel, Bernard BAUDOIN**
le 04 septembre 2016

**Pascale CRUNELLE-ROCHE
et Pierre Paul LEDOUX**
le 06 août 2016

**Françoise, Charlette, Gabrielle BONCOMPAIN
et Henri CHALANDAR**
le 05 novembre 2016



Nous présentons nos félicitations aux jeunes mariés,
Avec tous nos vœux de bonheur.

Yves Laporte, maire,

L'équipe municipale et le personnel communal,

Vous souhaitent de bonnes fêtes et une excellente année

2017



Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

Marie, Ninon GREGORIO

Née le 29 décembre 2015 - Pont de l'Hôpital

Louis BRION

Né le 3 janvier 2016 - 12, Rue Edmond Michelet

Joanne MICHAUT

Née le 02 mars 2016 - 10, rue Basse Travassac

Kenzo, Naël CHAUCHEPRAT

Né le 05 mars 2016 - route de Rond

Louis CLOAREC

Né le 14 mars 2016 - rue du 8 mai 1945

Lilou, Léa, Camille BLANC

Née le 05 avril 2016 - 35, route de la Peyrie

Camille, Manon MICHAUD

Née le 20 avril 2016 - 60, rue Pierre Blanche

Emmy, Laëtitia HAUENSTEIN

Née le 21 avril 2016 - 4, route de la Rochette

Kenzy STADELMANN

Née le 09 mai 2016 - 290, rue Pierre Blanche

Hinatea, Lucie, Rose AMARU

Née le 11 mai 2016 - 8, Pont de l'Hôpital

Margaux, Juliette NAUREILS

Née le 26 mai 2016 - 135, Impasse des Cisterciens

Rafael ALEJO

Né le 08 juin 2016 - Genouillac Ouest

Jules MONTEIL

Né le 28 juin 2016 - Genouillac

Thomas ROULAND

Né le 30 juin 2016 - Les Gadelles

Raphaël ROULAND

Né le 30 juin 2016 - Les Gadelles

Léo, Jean-Pierre, Marcel PUYBARET

Né le 04 juillet 2016 - 1, rue Ventadour

Elina, Angéline RELIER

Née le 05 juillet 2016 - 1, Rond

Théo LAFONT

Né le 16 juillet 2016 - Espeyrut

Rose, Léonie POUGET

Née le 09 juillet 2016 - La Pause

Nina BIRRA

Née le 09 juillet 2016 - Theil

Krystale COUPRIE

Née le 13 juillet 2016 - 54, avenue Roger Ténèze

Ethan BUCHET-ASTRUC

Né le 28 juillet 2016 - La Rochette

Baptiste, Maurice CHANCY

Né le 28 août 2016 - 13, rue de la Grue Rouge Travassac

Timéo PERIANEZ

Né le 07 septembre 2016 - 365, route de la Rochette

Isaac BONOT

Né le 16 septembre 2016 - 7, rue des Mineurs Travassac

Lucas LEGER

Né le 22 septembre 2016 - 5 Allée du Maumont

Timéo, Jean-Claude MAURY

Né le 09 octobre 2016 - route de Rond

Lana MONTADER

Née le 12 octobre 2016 - Les Meyrézis

Luc MONGIS

Né le 21 octobre 2016 - 320 rue du Bouchailloux

Tyha, Telma TAUNAY

Née le 28 octobre 2016 - 25 avenue Jean Chicou

Robin, Marcel MARINIER

Né le 28 octobre 2016 - Les Combes

Liam SOULAS

Né le 16 novembre 2016 - 11 rue des Margerites Espeyrut



Nous présentons nos sincères condoléances et nos sentiments de sympathie aux parents et amis de :

- SEMENY Michel, Paul	le 10 décembre 2015	- PEYRAT Joseph, Marie, François	le 29 mai 2016
- CHAVANON Pierre, Henri	le 30 décembre 2015	- BAUDUIN Marc, Guy, Joseph	le 30 mai 2016
- LALEU René	le 12 janvier 2016	- LEIX Laurent, Jean-Michel	le 6 juin 2016
- KERVERN-ROQUE Jean-Louis, Marie	le 21 janvier 2016	- PEYRAT née SOUBRENIE Julienne	le 22 juin 2016
- ROCHE née CLAUS Suzanne Marcelle Yvonne	le 30 janvier 2016	- CLAVEL André Pierre	le 29 juin 2016
- BORDAS née MECHAIN Marie Louise	le 30 janvier 2016	- FRONTY Louis	le 23 juillet 2016
- PEYRAUD Claude, Jean, Marcel	le 30 janvier 2016	- BOURGES née BORDAS Marie-Louise	le 10 août 2016
- PEUCH née LEIX Irène	le 02 février 2016	- BOURBON Loïc, Régis, Noël	le 06 septembre 2016
- CHOUZENOUX Alphonse	le 09 février 2016	- SOUBRENIE née ROUHAUD Marie Louise	le 12 septembre 2016
- LASCAUX Maurice René	le 13 février 2016	- CHATRAS née CHAUMEIL Renée, Hélène	le 19 septembre 2016
- BOUTON née BONY Christiane, Marie-Thérèse	le 02 mars 2016	- DESCOUZIS Pierre, Michel	le 05 octobre 2016
- CHANOURDIE Jean Martin	le 12 mars 2016	- MARCOU née BESSE Marcelle	le 09 octobre 2016
- CHAUVET Lucien Fernand	le 04 avril 2016	- MIGOT Léonce	le 1 ^{er} novembre 2016
- BONNIE née TRIBOUT Marie Louise Emilienne	le 21 avril 2016	- SICARD née LAGER Flavie Thérèse	le 28 novembre 2016
- MICHAUX Roger, René, Fernand	le 28 avril 2016	- ROBETTE née ROUSSEAU Jacqueline Eliane	le 28 novembre 2016
- RELIAT Michel Henri	le 23 mai 2016		

Décès survenus à la Maison de Retraite de personnes extérieures à la commune :

- VOLPI née BLANCHARD Edmonde Anne	le 06 février 2016
- CHASSAING née SANAT Georgette, Maria	le 28 mars 2016
- LAPIROT née THUAULT Marie-Geneviève Georgette	le 24 avril 2016
- GABRIEL Jean Louis	le 27 mai 2016
- FRAISSEIX François, Henri	le 30 juin 2016
- MEUNIER née FAURE Antoinette Jeanne Germaine	le 30 août 2016
- BROUSSOULOUX née LEYMARIE Marie Alice	le 31 août 2016
- ROSENDO née MARQUES Maria	le 05 novembre 2016
- MONCHAMP née MOULIN Andrée, Marguerite	le 11 novembre 2016
- BOURGET née FAURIE Marie, Bernadette, Geneviève	le 23 novembre 2016
- REYNIER née LAGARDE Marguerite	le 09 décembre 2016



Claude Peyraud

C'est avec une grande tristesse que les Donzenacois ont appris le décès de Claude Peyraud, à l'âge de 82 ans, dont l'implication dans la vie locale depuis plus de 50 ans fut totale et appréciée de tous.

Pendant 30 ans, il fut enseignant, puis directeur de l'école de Donzenac où ses qualités pédagogiques et humaines étaient unanimement reconnues tant par les nombreuses générations d'élèves qu'il a vu se succéder, que par leurs parents et l'institution qui lui attribuera les Palmes Académiques (promu au grade d'Officier en 1997).

Il fut également élu Maire-Adjoint de la commune pendant 18 ans. Son sens de l'écoute, sa tempérance et son intelligence lui attirèrent la sympathie de tous.

De même, il participa largement à la vie associative, notamment en tant que Président de l'Union Sportive Donzenacoise, Président du club des aînés, mais également membre de l'histoire de nombreuses associations comme l'office de tourisme où sa culture et sa connaissance de l'histoire de notre commune étaient particulièrement bienvenues. Il fut également à l'origine de la création d'une bibliothèque en 1991.

Sa disparition laisse un grand vide tant son action au service de la commune et de ses concitoyens fut grande.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Marie-Louise Soubrenie

Conseillère municipale de 1983 à 2001, Marie-Louise Soubrenie était très attachée à son village de Travassac qu'elle défendait avec pugnacité. Ses interventions étaient toujours pertinentes, avec le souci de l'intérêt général. C'est avec regret qu'elle s'était éloignée de son village natal pour se rapprocher de ses enfants dans la région toulousaine. Nous adressons à ses enfants et petits-enfants nos plus sincères condoléances.

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le nom de Marie-Louise Soubrenie à la salle de réunion de Travassac.

Maurice Lascaux

Maurice Lascaux nous a brutalement quittés le 13 février 2016. Conseiller municipal de 1995 à 2001, Maurice représentait et défendait au sein de celui-ci, les agriculteurs dans l'élaboration du PLU. Ses avis pertinents étaient très écoutés.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et amis.

Année scolaire 2016 - 2017

L'école de Donzenac compte 284 élèves, répartis comme suit :

Maternelle	Mme Blandine ALLAIN	Classe de PS-MS	26 élèves
	Mme Anne DUFOUR	Classe de MS-GS	27 élèves
	Mme Céline PESTOURIE	Classe de GS	25 élèves
	Mme Michèle HEBTING	Classe de GS-CP	23 élèves
Primaire	Mme Tiffany AUCONIE	Classe de CP	25 élèves
	Mme Katia LATREILLE	Classe de CE1	25 élèves
	Mme Annick ROQUES	Classe de CE1-CE2	23 élèves
	M. Frédéric LAGARDE	Classe de CE2	25 élèves
	Mme Sandrine LAURENT	Classe d'ULIS	13 élèves
	Mme Laure SCLAFER	Classe de CE2 - CM1	23 élèves
	Mme Aurélie LAVERGNE	Classe de CM1-CM2	23 élèves
	Mme Valérie RUFINO	Classe de CM2	26 élèves

En cette rentrée scolaire 2016, l'école de Donzenac a accueilli 2 nouveaux enseignants. Mme Aurélie Lavergne enseigne en classe de CM1-CM2. Mme Blandine Aubert assure la décharge de direction et a en charge la classe de CM2 les lundis et jeudis, la classe de CM1-CM2 les mardis et la classe de CP les vendredis.

Pour cette rentrée scolaire, l'école maternelle et la classe de CM1-CM2 ont été équipées d'un vidéoprojecteur interactif (VPI), ce qui porte maintenant à 8 le nombre de tableaux interactifs dans l'école.

Les projets pédagogiques de cette année scolaire restent variés et dans la continuité des actions engagées : Sport, Piscine, Environnement, Prévention routière, Sciences, Littérature, Voyages scolaires. En musique cette année, les enfants vont travailler sur le thème des couleurs. Ce thème promet d'être riche en rencontres et découvertes. Ils vous présenteront leur travail au travers d'un spectacle fin-juin au gymnase lors de la fête de l'école.

Rétrospective sur l'année scolaire 2015 - 2016

L'année scolaire passée fut très riche en sorties et activités éducatives. Les élèves de Donzenac ont pu bénéficier de nombreux temps forts, riches en découvertes. En voici quelques-uns.

De la science au programme des CM2 qui ont été à la découverte de l'ADN lors d'échanges avec le collège d'Allasac ; ils se sont aussi initiés à l'électricité dans le cadre d'un partenariat avec l'IUT de Brive.



A l'école maternelle, les enfants se réunissent au fil de l'année pour partager la galette, fêter carnaval et Noël.



Cette année, C'est en quad que le Père Noël est venu à l'école rendre visite aux enfants ; il était chargé de cadeaux.

Les élèves de CE2 ont été sensibilisés aux règles de prévention routière. Après un travail en classe et l'intervention d'un gendarme de Donzenac, les enfants ont passé l'épreuve du Permis piéton. Tous les enfants ont réussi. La remise des permis a eu lieu en présence de la municipalité et des parents des élèves.



Les élèves de CM2, eux, ont obtenu leur Permis vélo. Une équipe de gendarmes propose aux enfants une épreuve théorique



Les enfants ont partagé avec lui le goûter de Noël. Un spectacle a été offert aux enfants de la maternelle. A l'école primaire, les enfants se sont réunis autour d'un film et d'un goûter offert par la municipalité.

et une épreuve pratique pour tester leurs connaissances et leur aisance à vélo. Les règles de sécurité sont rappelées et le code de la route expliqué.

Toutes les classes ont mené des actions en faveur de la protection de l'environnement.

Tous les élèves de CE1, CE2 et CM1 ont pu découvrir les plaisirs de l'eau et pratiquer la natation à la piscine de Brive.



Côté sport, les classes ont participé aux rencontres sportives organisées par l'USEP : cross, basket, athlétisme, hand, danse, jeux d'opposition, hand pour les plus grands. Les élèves de maternelle se sont initiés à l'athlétisme et à la gymnastique.



La classe de CM2 a mené un **projet rugby** en partenariat avec le club du CAB. Les élèves ont travaillé avec des joueurs professionnels. Le projet a été clôturé par une belle rencontre rassemblant toutes les classes participantes sur le stadium de Brive pour un tournoi très apprécié.



La classe de CE2 a mené un **projet autour du poney**. Les enfants ont beaucoup apprécié les séances au **poney-club du Mas à**

Donzenac. Merci à Isabelle Estorges pour tout ce qu'elle apporte aux enfants.

A l'image des élèves de CP sur cette photo, les élèves de l'école bénéficient de séances à la médiathèque de Donzenac **pour le plaisir de lire et de partager ses lectures.**



Les élèves de MS-GS ont été chaleureusement applaudis par leurs parents après la présentation d'un **spectacle de chants et danses** haut en couleurs.

Les voyages scolaires de fin d'année ont conduit les classes de la maternelle, de CP et d'ULIS à visiter le parc du Reynou. C'est l'occasion de se retrouver tous ensemble et de partager un pique-nique. Les classes du primaire sont allées visiter le musée Champolion à Figeac (CE2-CM1 et CM1) ; les CP-CE1 et CE1 se sont rendus à Martel pour une ballade en train à vapeur et une visite de Reptiland.

Cette année, les élèves de CM2 ont pris le bus à Donzenac pour partir à la découverte de **Paris**, ses grands monuments, Notre Dame, la Tour Eiffel. Ils ont visité le musée du Louvre et également cette année, le Sénat. **La municipalité offre chaque année aux élèves de CM2 ce voyage à Paris.** Cette grande journée riche en découvertes vient clôturer leur scolarité à Donzenac et leur laisse de beaux souvenirs.



En partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire les élèves de CM1 et de CM2 ont étudié les retables de Donzenac. Ils ont ensuite eu la chance de pouvoir travailler avec **Christophe Caron**, un artiste plasticien et ils ont réalisé une oeuvre de grande taille qui exprimait « le monde dans lequel ils vivent, le monde qu'ils aimeraient découvrir et le monde qu'ils imaginent ». Un projet très riche en expériences et découvertes. Cette oeuvre est visible maintenant dans le cadre de l'exposition itinérante « **Trésor sacrés, sacrés trésors** ».



La fête de l'école a eu lieu le 25 juin 2016 au gymnase de Donzenac.

La journée a commencé par un spectacle proposé par les élèves de l'école maternelle. Ce spectacle a été très apprécié et applaudi par les parents venus nombreux.

L'école primaire a travaillé toute l'année des oeuvres sur le thème des villes du Monde et ont interprété des chants variés sur ce thème. Nous remercions encore **Karen Picarda**, le professeur de musique. Bravo à tous.

Les parents d'élèves ont assuré la continuité de la journée en proposant une buvette, un apéritif et un repas.

Merci à tous les parents qui ont contribué à la réussite de cette journée.

L'école remercie toutes celles et ceux qui ont pris part aux diverses manifestations et répondu à ses sollicitations durant toute l'année.

Dates à retenir : Loto de l'école le samedi 1^{er} avril 2017

ALSH et nouveaux rythmes scolaires

Une nouvelle année vient de s'écouler à l'accueil de loisirs, toujours rythmée par les rires, la bonne humeur et la découverte, impulsés par une équipe dynamique et qualifiée.

Ce service, qui fonctionne toute l'année sur les temps hors école (matin, soir, mercredis AM et vacances), met en œuvre son projet pédagogique, à la fois dans le respect du bien-être des enfants et dans la volonté de contribuer pleinement à leur épanouissement, à leur ouverture au monde.

L'ALSH accueille aussi les parents, et c'est dans l'idée de partager avec eux des temps de loisirs conviviaux qu'a été mis en place en été 2016 le projet « nos petites soirées » (financé dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité par la Caf 19, la Mutualité sociale agricole et le Conseil Départemental). Les animateurs ont proposé aux parents de partager une activité avec leurs enfants, le soir en venant les chercher.



Cette initiative a remporté un franc succès, en permettant aux parents et aux enfants de « sortir » du cadre quotidien et de se réserver un moment dédié pour s'amuser et découvrir ensemble. Nous profitons d'ailleurs de ce petit mot de fin d'année pour remercier les sapeurs-pompiers volontaires de Donzenac qui sont venus animer l'une de ces soirées.

L'ALSH est au cœur de la vie de la commune, et ces liens se retrouvent dans l'animation des ateliers mis en place dans le cadre de la Réforme des rythmes scolaires : associations et clubs sportifs locaux interviennent, gratuitement, chaque semaine, pour faire découvrir aux enfants leurs disciplines, là encore avec un franc succès. Nous remercions donc également toutes les personnes qui contribuent, en complémentarité avec les animations proposées par l'équipe, à l'épanouissement des enfants. Le spectacle de fin d'année, proposé au mois de juin, a permis à tous les enfants, fiers de leurs prouesses, de présenter à leurs familles le résultat d'une année d'ateliers : danse, théâtre, exposition... Avec la complicité et l'aide de nombreux parents, cette soirée s'est déroulée dans une ambiance festive, et s'est terminée juste à temps avant un violent orage qui restera dans les mémoires...



De nombreuses activités ont été proposées tout au long de l'année : fêtes (Noël, Halloween, Pâques...), sorties, échanges, projets citoyens, sport, art, culture... mais aussi bien sûr repos et jeux pour respecter au mieux les besoins de tous. L'organisation d'un séjour de camping, malgré une météo contrariante, a laissé d'excellents souvenirs aux participants et sera renouvelée l'été prochain.

Afin de garantir aux enfants et aux équipes un meilleur confort, des travaux d'insonorisation ont été réalisés dans le bâtiment, garantissant de meilleures conditions d'accueil. Cette amélioration a eu un impact très bénéfique sur l'attention, la fatigue et l'énerverment des enfants, dont l'effectif peut atteindre une centaine les soirs après l'école.

Ainsi, malgré une pression financière importante, la Commune continue à donner la priorité à l'éducation et à l'accueil des familles, qui sont les clés du bon développement des générations futures. Elle est accompagnée dans ce sens par de nombreux partenaires techniques et financiers ; Caf de la Corrèze, Mutualité Sociale Agricole, Conseil Départemental, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

#100% ADOS

Nous profitons de ce bulletin pour vous rappeler que depuis fin 2015, une section dédiée aux animations et loisirs en direction des ados de la commune (12-17 ans) propose des temps d'activités spécifiques pendant les vacances scolaires, avec des animateurs référents.



Les services petite enfance :

Le Relais Assistantes Maternelles et le Multiaccueil sont gérés par l'Agglo de Brive, au sein d'un service regroupant la plupart des structures d'accueil petite enfance des 48 communes du territoire.

Malgré cette gestion administrative « décentralisée », les équipes qualifiées accueillent enfants, parents et assistantes maternelles, dans des conditions matérielles optimales, avec une volonté forte d'écoute, d'attention, et de respect des besoins de chaque enfant.

La commune de Donzenac continue à développer des liens étroits avec l'Agglo de Brive afin d'assurer conjointement la qualité des services proposés.





5 juillet 2006 - 5 juillet 2016 : 10ème anniversaire de l'ouverture de l'EHPAD « L'Abri du Temps »

10 ans, jour pour jour après son ouverture, l'EHPAD a fêté le 5 juillet 2016 son dixième anniversaire en présence de Monsieur le Président du Conseil Départemental, du Conseil d'Administration, des résidents, des familles, de tous les partenaires qui participent ou contribuent, directement ou indirectement, à la vie de l'établissement et au bien-être des résidents.

Dynamique, harmonieux et fonctionnel, l'EHPAD « L'Abri du temps » est un bel établissement, tourné vers l'avenir dont

l'architecture et le projet institutionnel sont pensés autour de la prise en charge de la personne âgée.

Il est une chance et une véritable richesse. Il permet aux personnes âgées de DONZENAC et des alentours de rester sur leur commune et à proximité de leurs proches. De même, il offre une cinquantaine d'emplois et contribue largement à l'activité économique du bassin.

Face aux contraintes et aux évolutions du secteur médico social, il sait s'adapter et mettre en œuvre des projets innovants au service des personnes âgées.

L'Aire Zen Sensorielle : un nouvel espace extérieur agréable et sécurisant pour les résidents

Tout en rendant accessible à tous le parc de l'établissement sur une surface de plus de 1000 m², cet espace moderne et fonctionnel satisfait un besoin de sécurité, crée un cadre naturel, apaisant et un environnement agréable favorisant les promenades, les rencontres, les échanges et les ateliers autour de la stimulation des sens.

Largement utilisée et appréciée des résidents, des familles et des visiteurs avec un impact quasi nul sur le prix de



journée, l'Aire Zen Sensorielle confère une autre dimension au bâtiment tout en le valorisant. Elle devient un nouveau lieu de vie en extérieur.

Depuis sa mise en service, plusieurs évènements majeurs ont eu lieu sur ce nouvel espace tels que l'apéritif musical, moment de rencontre avec les familles et les proches des résidents qui a été instauré cette année, le barbecue, le carnaval et la chasse aux œufs.

Poursuite du Programme Santé dans le cadre de la reconnaissance « EHPAD, centre de ressources »

Mis en place en 2012, le Programme Santé reconnu par l'ARS au titre de « l'EHPAD centre de ressources » rencontre un franc succès.

Les ateliers de stimulation des capacités physiques « ATELIER SPORT » et cognitives « ATELIER MEMOIRE » adaptés aux personnes âgées ont une fréquentation en hausse. Ils s'adressent aux résidents de l'EHPAD et à la population âgée de plus de 60 ans habitant la commune de Donzenac.

En 2016, le Programme santé s'est développé avec des activités inédites incluant l'accès à l'Aire Zen Sensorielle. Il a également eu un nouvel élan avec l'intervention de Mathieu DELORT, éducateur sportif et l'approche pédagogique de Lionel BAYLE DENISE, psychologue.

Nous vous rappelons qu'à travers son Programme Santé, l'EHPAD de Donzenac propose :

- des ateliers sport pour la stimulation physique, le vendredi après midi
- des ateliers mémoire pour la stimulation cognitive, le mercredi après midi.

Les habitants de Donzenac de plus de 60 ans sont les BIENVENUS. Aussi, les personnes intéressées par ces activités sont invitées à venir s'inscrire à l'EHPAD.

Développement du numérique avec le nouveau logiciel SNOOS

Dans une même dynamique d'échanges et de nouveautés, l'EHPAD est précurseur en matière de développement du numérique depuis 2011. Suite à l'interruption de la tablette Sensilia par son concepteur, il a été fait le choix de maintenir ce service en recherchant une solution alternative proposant un produit sensiblement identique. La borne de communication multimédia « SNOOS » a ainsi récemment pris le relai au sein du Cyber Café de l'EHPAD. Véritable centre d'intérêt et outil de la vie quotidienne des résidents, cet outil numérique offre un ensemble de services adaptés, favorise un apprentissage simplifié et sécurisé de l'informatique et permet aux résidents de renforcer les liens avec le monde extérieur et leur entourage, malgré parfois l'éloignement géographique.

Pour mener à bien ce projet, l'EHPAD s'est entouré de partenaires sensibles à la démarche : le Rotary Club Brive Vézère et la Fondation Caisse d'Epargne qui ont, par leurs actions, financé l'intégralité du nouveau logiciel SNOOS.

Le lancement de cette borne de communication multimédia avec la remise officielle des chèques s'est déroulé à l'EHPAD le 18 mai 2016.

Dans le domaine des animations des ateliers informatiques et lecture, nous remercions tout particulièrement la municipalité de Donzenac pour son soutien ainsi que Lydia et Annie pour leur implication et leur investissement dans l'animation de leurs ateliers auprès des résidents.



Par ailleurs, de nombreuses animations et festivités, qui sont au cœur du projet de la vie institutionnelle ont eu lieu au fil du calendrier :

- Rencontres inter-générationnelles et avec le Club des Aînés de Donzenac,
- Repas à thèmes : « évasion à Menton » pour la fête du citron en mars 2016, « départ au Brésil » à l'occasion des jeux olympiques au mois d'Août,

- Sorties : carnaval, pique-niques, expositions, Olympiades, lotos...
- Echanges inter-établissements.

Enfin, l'année 2016 riche en mouvements et en activités se clôturera par un Goûter de Noël le 13 décembre 2016 prochain et réunira les résidents, les familles, les membres du Conseil d'Administration et le personnel.



Projet de portage des repas à domicile en liaison chaude du lundi au vendredi, en liaison froide le week-end. Les personnes intéressées doivent prendre contact avec la Mairie ou l'EHPAD.

Nous vous souhaitons, à tous, de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Avis aux propriétaires : les aides à l'amélioration de l'Habitat

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la commune de Donzenac vont engager en 2017 une OPAH pour vous accompagner dans vos travaux de réhabilitation.

Qu'est-ce qu'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ?

C'est un dispositif qui permet de mobiliser des aides financières et techniques pour l'amélioration de l'habitat. Dès le second trimestre 2017, il existera deux types d'OPAH sur le territoire de la CABB :

- l'OPAH de droit commun, en cours actuellement, qui vise à mettre en œuvre un projet d'amélioration du parc immobilier privé et du cadre de vie (lutte contre l'insalubrité, lutte contre la précarité énergétique, maintien à domicile, développement de l'offre locative et prise en compte des enjeux architecturaux...)
- l'OPAH Renouvellement Urbain (RU), opérationnelle en mars 2017, qui permettra de renforcer l'action publique sur des secteurs prioritaires (abondement des aides et accompagnement approfondi).

Qui peut en bénéficier ? Les propriétaires, bailleurs ou occupants, sous conditions.

Pour quels projets ?

OPAH de droit commun :

- Travaux d'adaptation des logements occupés par des personnes en perte d'autonomie
- Travaux de réhabilitation des logements insalubres
- Travaux d'amélioration des performances énergétiques
- Travaux concourant à la réoccupation de logements vacants depuis plus d'un an

OPAH - RU :

- Certains travaux inclus dans l'OPAH (renfort)

Pour les propriétaires occupants (PO) :

- Acquisition en qualité de résidence principale d'un logement vacant depuis plus d'un an ou de bâti de plus de 15 ans

Pour les propriétaires occupants et bailleurs (PO ou PB) :

- Ravalement de façade
- Changement d'usage de rez-de-chaussée
- Regroupement de logements

Est-ce que ma commune est concernée ? OUI

OPAH de droit commun : ensemble du territoire communal.

OPAH - RU : Le bourg et Travassac.

D'autres aides sont-elles mobilisables ? OUI

Celles du Département, des caisses de retraite, du Fonds Commun Logement (sous réserve d'éligibilité).

Où me renseigner ?

OPAH de droit commun :

Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat (Agglo de Brive)

Immeuble consulaire - 6^{ème} étage - 10 avenue Général Leclerc - 19100 Brive

Tél. : 05 55 74 08 08 - Mail : maison-habitat@agglo-brive.fr

OPAH - RU : Un dispositif d'accompagnement spécifique va être mis en œuvre dès le début de l'année 2017 avec des permanences en mairie. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés par voie d'affichage et de presse, ainsi que par courrier.

Avec l'OPAH-RU, votre commune se mobilise à vos côtés sur 5 ans (2017/2022) !

Principe d'intervention :

- 1) Secteurs : bourg de Donzenac et village de Travassac
- 2) Abondement des aides classiques ANAH
 - Propriétaire occupant (PO) + lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé (LHI/LTD) = 5 % du montant HT des travaux
 - Propriétaire bailleur (PB) = 10 % du montant HT des travaux
- 3) Abondement des aides classiques en zone OPAH (500 € par dossier présenté sur la commune)
- 4) Aides spécifiques

DONZENAC	Objectifs quantitatifs	Enveloppe prévisionnelle
Réhabilitation en OPAH RU	8	32 750 €
PO LHI/LTD	3	6 750 €
PB	5	26 000 €
Réhabilitation en OPAH	10	5 000 €
Aides spécifiques	11	31 500 €
PO - Prime à l'acquisition en qualité de résidence principale d'un logement vacant depuis plus d'1 an ou de bâti de plus de 15 ans (2 500 €)	4	10 000 €
PO et PB - Ravalement de façade (30 % du montant HT des travaux)	2	10 000 €
PO et PB - Changement d'usage du rez-de-chaussée (1 500 €)	1	1 500 €
PO et PB - Regroupement de logements (2 500 €)	4	10 000 €



La refonte du Plan Local d'Urbanisme

Au travers de sa politique d'urbanisme, la commune de Donzenac entend préserver son cadre de vie tout en maîtrisant son développement. Pour se faire, elle dispose d'un PLU qu'il était nécessaire de réviser.

Les évolutions générales

La conception de ce nouveau document d'urbanisme est aussi motivée par les récentes évolutions du code de l'urbanisme. Le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durable, le zonage, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation qui composent aujourd'hui tout plan local d'urbanisme doivent être réexaminés au regard des nouvelles dispositions législatives.

- La loi ALUR (accès au logement et urbanisme rénové), pour répondre à la crise du logement, demande ainsi aux communes d'optimiser l'espace urbain.
- Depuis l'entrée en vigueur de la loi Grenelle et du débat national sur la transition écologique, le PLU doit agir en faveur de principes tels que la réduction des gaz à effet de serre, la préservation du paysage ou la diminution des déplacements en voiture.
- La loi d'Avenir pour l'agriculture intervient sur la préservation des espaces agricoles.

L'avancement du PLU, horizon 2017-2018

- La première phase de la révision générale du PLU, le diagnostic, et la seconde phase, le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD), dite politique, sont achevées. Elles ont permis d'établir les orientations en matière de développement et d'aménagement du territoire communal pour les années à venir.
- Considéré comme le projet fédérateur de l'avenir de la commune sur le plan de l'aménagement du territoire, le PADD a été débattu en Conseil Municipal le 30 octobre 2015.

Relance de l'étude fin 2016

Nous avons été obligés de renouveler le Bureau d'étude en charge du dossier suite à sa défaillance. Le maître d'œuvre en charge du PLU est désormais le BE JACE Aménagement du territoire avec Christophe JERRETIE.

De fait, 2017 sera l'année des phases dites réglementaires. Elle a été lancée le 14 décembre 2016 avec le nouveau bureau d'études. Elle permettra de **définir le zonage et le règlement suivant les choix inscrits préalablement dans le PADD** sans les remettre en cause. Dans un second temps, les différentes phases administratives d'approbation auront lieu avec la consultation des personnes publiques associées et une enquête publique.

Dans l'attente de l'approbation du nouveau PLU, les règles d'urbanisme applicables relèvent du plan d'urbanisme actuel.

La réflexion et le travail se poursuivent donc en coordination avec deux autres procédures :

La création de la zone d'activités ESCUDIER II

Portée par l'Agglo de Brive
Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme
prescrite par délibération du 11 décembre 2015

L'élaboration du Règlement Local de Publicité

Pour répondre aux exigences de la labellisation
Village-Etape (délibération du 03 juin 2016)

Vous serez pleinement associés à ces travaux et vous pourrez vous faire entendre :

Ces procédures donneront lieu à concertation et seront soumises à enquête publique.

*Nous ne manquerons pas, le moment venu, de diffuser les informations le plus largement possible
(courriers dans les boîtes aux lettres, presse, Internet...)*

Deux élections auront lieu en 2017 :

- ✚ *L'élection du Président de la République les dimanches 23 avril et 7 mai*
- ✚ *Les élections législatives les dimanches 11 et 18 juin*

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour pouvoir voter en 2017, les citoyens doivent être inscrits sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2016.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant été recensés sur la Commune pour la Journée d'Appel à la Défense.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes électorales fait l'objet d'une démarche volontaire.

L'inscription sur les listes électorales est possible selon 3 modalités :

- ✚ *En se rendant à la mairie avec les pièces exigées : pièce d'identité et justificatif de domicile*
- ✚ *Par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et une photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile*
- ✚ *Par internet en utilisant le téléservice proposé par « mon.service-public.fr »*

Où voterez-vous ?

Trois bureaux de vote seront ouverts :

- ✚ **Bureau 1 - centralisateur** - : *La salle d'Honneur « Louis Tamain » de la mairie pour les habitants du bourg*
- ✚ **Bureau 2** : *La salle de motricité de la maternelle - entrée par la cour de récréation - pour les habitants de : Espeyrut, Mazières, Theil, Le Chassang, La Gare, La Gorce, Le Gaucher, la Rochette,.....*

Vous aurez à votre disposition pour stationner les parkings privés de l'école et la possibilité d'utiliser les parkings enseignants de l'école maternelle pour les personnes détentrices de la carte d'invalidité ou d'une autorisation spéciale de la mairie.

- ✚ **Bureau 3** : *Salle « M.L. Soubrenie » : Travassac, Bourgeolles, Champagnac, Le Martel, Embrugeat, En Chaumont, La Gissonnerie, Le Moulin Neuf, Les Gadelles, Les Horteaux, Les Méreyzies, Les Vareilles, Les Saulières, Coquart, Pajanel, Grand Roche, Les Briquetteries, La Rivière, Les Badoques, Rond, Route de Rond, Pont de l'Hôpital, Allée du 19 Mars, Allée du Maumont...*

Les listes électorales seront refondues pour 2017, aussi nous vous demandons de bien vouloir vous conformer strictement aux prescriptions de votre nouvelle carte électorale, qui vous indiquera le bureau de vote où vous devrez vous rendre pour voter.

Exceptionnellement, une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales sera assurée le samedi 31 décembre de 10 h à 12 h.



Reconstruction de la passerelle permettant la liaison du terrain de boules au mini-golf

Goudronnage des voies communales et parking. (Montant des travaux : 139 800 euros)



Voie du lotissement Alienor



Route de la Rochette



Chemin de Theil



Chemin les Cars



Parking du Gymnase « Max Dumond »



Place Martin Principaud

Ligne de self au restaurant scolaire avec vitrine réfrigérée et réchauffeur pour maintien de la température



**Tableau interactif numérique
Nouvelle génération
Classe maternelle
Petite section**



Matériel électrique pour le camping



« Achat Mutualisé »

**Machine à tracer achetée avec la
commune de Saint-Viance**

Janvier



Vœux du maire

Février



Le Président du Conseil Départemental en visite d'entreprises sur la zone d'Escudier

Février



Concert CMF

Mars



Cérémonie du 19 mars

Avril



Fête du printemps

Mai



Cérémonie du 8 mai

Mai



Réunion des associations

Mai



100 ans de la bataille de Verdun

Mai



Voyage à Paris des CM2

Juin



Cérémonie du 18 juin

Juin



L'école et la collecte des bouchons

Juin



30 ans du Tennis Club

Juin



Etape de la RN20 Historique

Juillet



Cérémonie du 14 juillet

Juillet



Bal des pompiers

Juillet



Recueillement suite aux attentats de Nice

Juillet



10 ans de l'EHPAD

Juillet



Concert du groupe Ava Corsica

Juillet



Concert du Festival de la Vézère

Août



Vide-grenier

Août



Course de caisses à savon à Travassac

Août



Cérémonie Jean Burin

Septembre



Rentrée des classes

Septembre



Forum des associations

Septembre



Signature de la convention pour la
restauration du clocher

Octobre



FNACA Inauguration de la plaque en hommage
aux combattants Algérie-Maroc-Tunisie

Novembre



Le centre de loisirs fête Halloween

Novembre



Inaugurations : place J.F. Bugeat et salle M.L. Soubrenie

Novembre



Cérémonie du 11 novembre

Novembre



L'Avenir de Donzenac fête la Sainte Cécile

Décembre



Palmes Académiques pour Mme Rufino

Décembre



Téléthon 2016

Félicitations à :

- **Monsieur Frédéric DESCHASEAUX**, qui a reçu la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale (vermeil)
- **Madame Marie-Françoise LAVAUX**, qui a reçu la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale (vermeil)
- **Monsieur Patrick MAYJONNADE**, qui a reçu la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale (vermeil)

- **Monsieur Bruno BARRY**, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (argent)
- **Monsieur Jérôme CONSTANTY**, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (argent)
- **Monsieur Jean-Christophe DESSENOIX**, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (argent)
- **Madame Martine FREYSSELINE**, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (argent)
- **Madame Yvette PONS**, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (argent)
- **Monsieur Denis RUFINO**, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (argent)
- **Madame Chantal MONTRIBOT**, qui a reçu la médaille d'Honneur du Travail (vermeil)

- **Madame Valérie RUFINO**, qui a été nommée Chevalier de l'ordre des Palmes Académiques

Don « Louis Tamain »

Mme Françoise Verguet a souhaité donner une œuvre de son père Louis Tamain, médecin et sculpteur mondialement connu et reconnu pour la qualité de ses œuvres.

Louis Tamain est né le 16 septembre 1920 à Donzenac, berceau de sa famille maternelle.

Ses deux parents sont instituteurs en Corrèze à Montgibaud. En 1923, naît son frère Jean dont il fut toute sa vie très proche.

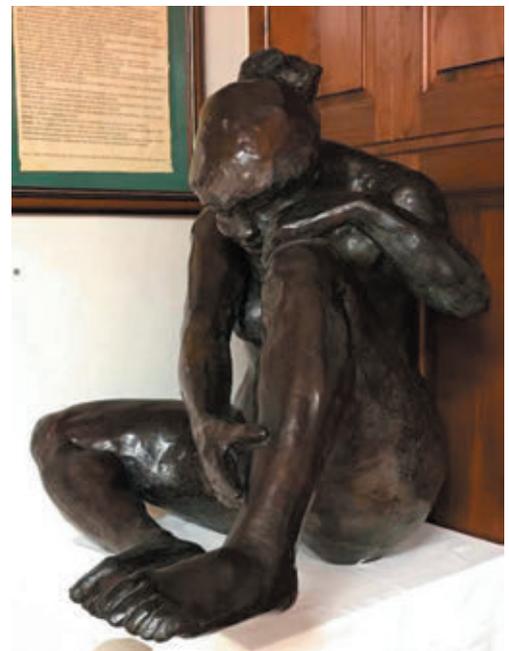
Après des études à Toulouse, il exerça la médecine de 1946 à 1988 d'abord en Dordogne, puis à Brive.

En parallèle, il ne cesse de dessiner et de sculpter, réalisant une vocation artistique apparue dès son plus jeune âge.

Il s'exprime aussi dans l'écriture de plusieurs livres dont « L'Encre Violette », qui relate son enfance en Corrèze dans l'entre-deux-guerres.

Ainsi a-t-il toute sa vie manifesté de multiples talents servis par une profonde observation de l'homme et de son entourage.

Il est mort le 21 novembre 2015 et est enterré dans le caveau familial du cimetière de Donzenac.



Complémentaire santé

Par délibération du 03 juin 2016, le Conseil Municipal a décidé de conclure un partenariat avec Mutualia Alliance Santé afin de proposer une complémentaire santé aux Donzenacois à des conditions privilégiées.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

VIVACTIV' Santé

MUTUALIA ALLIANCE SANTÉ
Offre Administrés

Contactez votre conseillère Mutualia de proximité :
Aurélie CRESPIY - Agence de Brive
Tél : 06 27 26 59 23/05 55 84 78 86
12 avenue de Paris, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

www.mutualia.fr

Mutualia Alliance Santé - livre le code de la Mutualité. Siren n° 403 596 265. Photos : DR.

Une offre santé négociée par votre commune - DONZENAC

- ✓ Une complémentaire santé à des **conditions privilégiées**
- ✓ **Aucun frais de dossier**
- ✓ **Pas de sélection médicale ni de limite d'âge**
- ✓ **Prise en charge immédiate** quel que soit l'âge de souscription
- ✓ Un **accompagnement** dans votre démarche
- ✓ Un **conseiller Mutualia de proximité** à votre écoute

Les avantages Mutualia

- 4 niveaux de garanties
- Un espace adhérent en ligne
- Des garanties complémentaires
- Une assistance 24h24 et 7j/7

Mutualia
Entre nous, c'est humain

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter *Madame Aurélie Crespy, agent général Mutualia, au 06.27.26.59.23 ou venir la rencontrer lors de ses permanences en mairie :*

Jeudi 15 décembre 2016	10h-12h
Jeudi 22 décembre 2016	10h-12h
Jeudi 05 janvier 2017	10h-12h
Jeudi 12 janvier 2017	10h-12h
Jeudi 19 janvier 2017	10h-12h
Jeudi 26 janvier 2017	10h-12h

D'autres permanences pourront être mises en place en fonction des besoins. Mme Crespy reçoit également sur rendez-vous.

La GENDARMERIE COMMUNIQUE :

Appel d'urgence

17



– LES CAMBRIOLAGES :

- L'opération « **TRANQUILLITÉ VACANCES** » a été élargie à toutes les absences prolongées des particuliers. Vous pouvez, dès à présent et toute l'année, signaler vos absences en vous présentant à la gendarmerie de votre domicile (DONZENAC ou ALLASSAC).
- Certains résidents optent pour des dispositifs d'alarme ou de vidéosurveillance de leur domicile. Certaines règles d'emploi régissent la mise en œuvre de ces appareils et, plus particulièrement, lorsque des caméras sont posées à l'extérieur de votre demeure, elles ne doivent pas filmer la voie publique ni la propriété d'autrui.

– LES COMMERÇANTS :

- Les commerçants peuvent, tout comme les particuliers, bénéficier de l'opération « tranquillité vacances » et de fait informer la gendarmerie de leur absence.
- Ils peuvent également adhérer au réseau « **ALERTE COMMERCES 19** » en s'enregistrant auprès de la Chambre de Commerces et d'Industrie de la CORREZE. Différents type d'alertes sont transmises via SMS aux adhérents.
- Ils peuvent solliciter les conseils du **référént ou correspondant-sûreté** Gendarmerie pour rehausser le taux de protection de leur établissement en s'adressant à leur gendarmerie locale. Les militaires se déplacent sur les lieux et établissent un diagnostic **gratuit** qui est remis au commerçant ou artisan.

– LA VITESSE

- De nombreux habitants de la commune se plaignent de la vitesse des véhicules, en et hors agglomération. Dans le cadre de ses missions de sécurité publique, la gendarmerie initie des contrôles vitesse sur différents axes de la commune.
- Cependant, au vu des doléances, sans cesse grandissantes, ces contrôles vont être renforcés jusqu'à la fin de l'année en collaboration avec la brigade motorisée de BRIVE-la-GAILLARDE et la brigade Motorisée d'UZERCHE (19).
- Rappelons ici que la vitesse reste un élément important du nombre d'accidents engendrés sur le réseau routier.

Brigade de gendarmerie de Donzenac : 05.55.85.69.50

SAPEURS-POMPIERS ET JEUNES SAPEURS-POMPIERS



Effectifs 2016/2017



Adoptons les comportements qui sauvent
— Informez-vous, formez-vous : —
www.comportementsquisauvent.fr



SAPEURS-POMPIERS
DE FRANCE

0000-0000-0000



PROTECTION
CIVILE

Les sapeurs-pompiers de Donzenac vous proposeront début 2017 deux types de formations aux gestes et comportements qui sauvent ! (dates fixées prochainement)

- l'initiation en 2 heures aux gestes qui sauvent (gratuit)
- la formation à l'attestation de prévention et secours civiques du 1^{er} niveau (8h)

Renseignements et préinscriptions : cis.donzenac@sdis19.fr

Philippe Lavaux : 06-86-36-21-60 ou Jérôme Robert : 06-82-67-09-75

Restaurant scolaire

Quotient Familial	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits
de 0 à 5 500 €	2,90 €	2,80 €	2,70 €
de 5 501 à 10 000 €	3,10 €	2,80 €	2,80 €
>= 10 001 €	3,40 €	3,10 €	2,90 €

Facturation au Prix Moyen des Tarifs par famille en fonction du nombre d'enfants inscrits.
Enseignants 6,00 €
Droits de place

Journée/m ²	7,00 €	Trimestre/m ²	30,00 €	Spectacle	80,00 €
Cirque (plein air)	25,00 €	Brocante (ml).....	3,00 €		

Locations salles
Foyer communal « A. Morand »

Petite salle ou Salle des Aînés.....	110,00 €
Salle des Aînés : utilisateur extérieur.....	300,00 €
Grande salle : utilisateur local.....	160,00 €
Grande salle : utilisateur extérieur.....	1200,00 €
Usage d'une salle communale à des fins professionnelles.....	50,00 € / ½ j
Usage d'une salle communale à des fins commerciales.....	250,00 € / j

Salle de Travassac

Utilisateur local	Eté..... 80,00 €	Hiver..... 120,00 €
Utilisateur extérieur	Eté..... 300,00 €	Hiver..... 300,00 €

Salle d'Espeyrut

Eté..... 80,00 €	Hiver..... 120,00 €
------------------	---------------------

Maison du XIIIème 110,00 €
Caution pour l'entretien de toutes les salles400,00 €
Toutes les salles sont gratuites pour les activités et manifestations des associations locales.
La Halle
Location aux professionnels de la commune 20,00 € (hors électricité) / j
Tennis extérieurs

Ticket individuel.....	11,00 €	Carte adultes 3 mois.....	38,00 €
Ticket collectif.....	18,00 €	Carte enfants 3 mois.....	28,00 €
		Carte semaine	20,00 €

Funéraire

Concession cimetière	120,00 € /m ²
Cave urne.....	250,00 € /m ²

Colombarium : 15 ans : 600,00 € 30 ans : 900,00 € Perpétuité : 1500,00 €

Caveau provisoire
3 premiers mois 50,00 € Mois supplémentaire..... 20,00 €

Prestations techniques

Tracteur + giro (heure)	heure	75,00 €	Camion 12T (tour)	tour	75,00 €
Tracto-pelle (heure)	heure	105,00 €	Camion 3.5T (tour)	tour	70,00 €
Personnel service technique	heure	45,00 €	Goudronnage (inf à 20m ² en limite du DP)	m ²	35,00 €

Divers

Praticables	2j/m ²	25,00 €	Tonne à eau	jour	15,00 €
Lot 1 table + 2 bancs	jour	7,00 €	Tonne à eau	semaine	90,00 €
Chaises	WE	1,00 €	Tonne à eau	mois	300,00 €
Photocopies Adm		0,18 €	Chapiteau 8x8	2J	500,00 €
Photocopies A4	noir	0,50 €	Chapiteau 8x16	2J	600,00 €
Forfait transport (- de 60km)	A/R	50,00 €	Garage	mois	55,00 €
Balayeuse route	jour	50,00 €	Photocopies A3	noir	1,00 €
			Tennis couvert MAD 1/2 journée		50,00 €

Camping

	Juil - Août	Autres
Emplacement	5,60 €	5,60 €
Adulte	5,80 €	5,20 €
Enfants <3ans	Gratuit	Gratuit
Enfants >3ans <15 ans	4,20 €	Gratuit
Electricité	4,20 €	4,20 €
Animal	2,10 €	2,10 €
Garage mort	4,20 €	4,20 €
Cycliste ou marcheur	7,30 €	6,70 €
Camping-car	16 €	15 €
Jeton buanderie	4,00 €	4,00 €
Wifi à la journée	1,00 €	1,00 €
Wifi à la semaine	5,00 €	5,00 €
Forfait vidange + eau	5,00 €	5,00 €

Chalets (hors saison)

	4 places	6 places	8 places
WE	90,00 €	95,00 €	100,00 €
Semaine	180,00 €	190,00 €	200,00 €
Mois	680,00 €	720,00 €	760,00 €
Nuit suppl.	22,00 €	25,00 €	28,00 €

La commémoration de la Grande Guerre a porté cette année, sur le rôle des services de santé et sur l'hôpital auxiliaire de Donzenac.

Nous avons invité Mme Chastre -enseignante en retraite- pour nous parler des Hôpitaux auxiliaires durant la guerre 1914-1918. Son exposé précis, très documenté, s'appuya sur l'Hôpital de Vigeois - comparable à celui de Donzenac - fut suivi avec intérêt par un nombreux public.

L'hôpital auxiliaire bénévole de Donzenac, fonctionnait sous la direction d'Antoine Laubie, médecin éminent qui a donné son nom à une rue de Donzenac.

L'hôpital accueillit 1283 blessés de guerre, dont trois moururent de leurs blessures, de septembre 1914 à mars 1919. Parmi ces blessés figurait le père de l'écrivain et académicien Alain Robbe-Grillet.

C'est pourquoi un témoignage publié il y a quelques années par l'université de Limoges doit retenir notre attention (*Destins ordinaires durant la Grande Guerre*, P.U.L., 2012, pp 21-134).

Un brancardier donzenacois durant la Grande Guerre

Il s'agit des carnets de Baptiste dit Martial Goulmy, fils d'Étienne Goulmy et de Suzanne Soubrenie, des patronymes bien donzenacois... Ces carnets ont été mis en forme immédiatement après la guerre par Adolphe Ulry, auteur de plusieurs ouvrages, qui a aussi donné son nom à une rue de Donzenac.

Martial Goulmy s'est trouvé mobilisé dans la continuité de son service militaire, si bien que, démobilisé en janvier 1919, il a servi au total sept années de suite au 108^{ème} régiment d'infanterie de Bergerac avec la fonction, selon ses mots, de « brancardier-musicien ». Cet intitulé peut faire sourire : il n'en est pas de même de la réalité que décrit sobrement Martial Goulmy. Celui-ci n'est pas un « planqué » : la fonction de brancardier est psychologiquement très éprouvante, parfois physiquement épuisante et s'exerce à portée de l'artillerie ennemie. Il frôle la mort à de nombreuses reprises et reçoit un éclat d'obus à la tête, heureusement sans gravité.

Les occasions d'exercer parallèlement la fonction de musicien (M. Goulmy appartenait à l'Avenir de Donzenac), inexistantes au début de la guerre, deviennent plus fréquentes, à partir de 1915, avec les périodes de répit que ménage la guerre de tranchées, et plus encore après son affectation sur le front italien, à la fin de 1917 : pour remonter le moral des populations italiennes, il faut leur montrer que les renforts français sont bien là en traversant les villages en fanfare.

Les carnets de M. Goulmy sont sans emphase et dévoilent une réalité crue. La guerre commence par un voyage en train de 43 heures immédiatement suivi de deux heures de marche en pleine nuit. Puis c'est la rencontre avec le premier soldat au visage criblé de balles, qu'il faut transporter pour l'enterrer à la hâte. Les marches se succèdent sans que l'homme du rang ait la moindre information. L'armée française bat en retraite ; M. Goulmy repasse la Meuse à Mouzon où le fleuve « *charriait tant de cadavres que son lit en était encombré à tel point que des fuyards purent regagner l'autre rive sur ce barrage de corps humains* » ; il se retrouve à plusieurs reprises isolé et parvient avec peine à retrouver son régiment. Durant la bataille de la Marne, il reste quatre jours sans nourriture et n'a souvent aucun abri pour dormir. Les pertes humaines sont effroyables : traversant la zone de combat lorsque l'ennemi se replie, M. Goulmy découvre « *aussi loin que la vue s'étend, des corps d'hommes et de chevaux, d'où se dégage une odeur horrible : le fossé entourant le parc du château de Courdemanges est comblé de cadavres. On parcourt des kilomètres dans une atmosphère empestée sans pouvoir respirer librement.* » Faute de matériel, il lui faut parfois improviser un brancard avec des branches et une vareuse, ou utiliser une brouette.

La guerre de tranchées qui commence ensuite comporte des périodes d'inaction, et la nourriture est désormais régulière. La vie menée n'en est pas moins éprouvante : pour aller chercher les blessés, il faut parcourir les tranchées encombrées de cadavres déchiquetés ; de brancardier, M. Goulmy doit se faire terrassier pour les

besoins du poste de secours, ou fossoyeur lorsqu'il faut exhumer des cadavres ennemis trop superficiellement enterrés et qui dégagent des vapeurs pestilentielles. A l'occasion, il est également employé comme charron.

Le régiment, transporté dans des wagons à bestiaux, participe à l'offensive en Artois, en 1915, où il subit des pertes sévères, notamment dans les rangs donzenacois ; lorsqu'il est relevé après deux semaines de service d'affilée, M. Goulmy, qui n'a pas eu de nourriture pendant trois jours, ne peut pourtant rien avaler et tombe de fatigue.

Le 108ème est présent l'année suivante à Verdun où les pertes sont à nouveau très lourdes. Mais le pire est pour le 326^{ème} venu le relever et pris dans un tir de barrage qui lui enlève la moitié de son effectif : *« Je n'essaierai pas de dépeindre l'horreur du champ de carnage enterré en pleine nuit : il y avait de quoi faire se dresser les cheveux sur la tête du plus brave. »*

En 1917, le régiment se retrouve dans la Somme, puis en Champagne. M. Goulmy est à nouveau très éprouvé, devant transporter les blessés au milieu de véritables charniers, parfois sous le bombardement d'obus asphyxiants obligeant à porter un masque qui permet à peine de respirer. Le départ vers le front italien, en novembre 1917, est vécu comme un soulagement.

Les carnets de M. Goulmy témoignent également de l'état d'esprit d'un homme du rang dans cette terrible tourmente. Son patriotisme, jamais démenti, s'exprime très peu. Il n'a aucune haine contre les « Boches ». Il traverse de nombreux moments de dépression. Lorsque deux soldats du régiment sont fusillés, en 1916 - il n'en indique pas la raison - ce spectacle imposé lui est insupportable. Mais on ne voit jamais faiblir sa détermination à faire son devoir, alors même qu'il décrit la guerre comme une « folie ». Finalement, ce qui l'aide à tenir, ce sont les rencontres avec d'autres Donzenacois qui partagent cette épreuve.

Le récit s'anime et quelquefois s'égaie lorsqu'en apparaissent les noms : Drulhiolle, Villiéras, Devaux, Gilibert, Lavaud, Raynal, Bossoutrot, Chatras, Deyzac, Mérigot, Rol, Besse, Cadenne, Grivel, Delmond, Poujol, Durand, Delors, Planche, Teyssandier, Chantalat, Roche ... Mais les moments où l'on apprend la mort de certains d'entre eux sont aussi les plus tristes.

Ces carnets contiennent une anecdote qui peut paraître incroyable à notre époque de médiatisation. Installé avec un petit groupe dans un village en ruine, M. Goulmy voit passer un civil, seul, qui leur dit quelques mots d'encouragement et s'éloigne. Le groupe croit qu'il s'agit d'un pasteur protestant, avant d'apprendre qu'il s'agissait du président de la République, Raymond Poincaré...



Discours prononcé par M le Maire lors de la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine en présence de M. Jean-Paul Vicat Sous-Préfet de Brive.



Monsieur le Sous-Préfet,
Mesdames et Messieurs,

Le clocher de l'Eglise Saint Martin est l'emblème de notre commune.

Il trône majestueusement au cœur de notre bourg et de toute part, du Martel à Mazières, des Cars au Jardanel, et même depuis l'autoroute, nous pouvons l'apercevoir et l'admirer.

Chaque habitant lui porte un attachement particulier et si vous interrogez un Donzenacois sur le point de savoir s'il peut vivre ou non loin de son clocher, il vous répondra par la négative à coup sûr !

Notre clocher nous rassemble et nous fédère. Il marque les cœurs et les esprits de ceux qui le voient tous les jours et pour lesquels il est un élément incontournable de leur cadre de vie, mais aussi de ceux qui aiment Donzenac, ses amis de courte ou longue date, que la vie a éparpillé à travers le monde. Je pense à Wolframs-Eschenbach, à Québec, à l'Argentine...

Notre clocher est l'édifice le plus ancien de notre belle cité, classé Monument Historique depuis 1932, et dont l'histoire mouvementée a donné lieu à de nombreuses légendes.

Construit au XIII^e siècle, il est le seul vestige médiéval de l'ancienne Eglise Saint Martin effondrée et aurait servi d'ébauche à celui de la cathédrale de Tulle.

Suite à la Révolution, il se trouve longtemps isolé. Ce n'est qu'en 1829 que l'Eglise est reconstruite. En 1856, une importante campagne de restauration du clocher est engagée. Le projet concerne également la réfection de la « promenade des tourelles » et de leurs flèches. La façade ouest dessinée par l'architecte Boguemar en 1850 pourrait correspondre à cette campagne de restauration.

En 1874, la foudre tombe sur le clocher causant des dégradations telles qu'elles pourraient entraîner la chute de la flèche de l'Eglise. Une nouvelle campagne de restauration est alors mise en œuvre et s'accompagne de la démolition d'une maison en appentis contre la façade sud. Une autre maison en appentis contre la façade nord sera démolie au début du XX^e siècle, parachevant ainsi la mise en valeur de l'édifice.

Par la suite, de nombreux travaux seront réalisés concernant essentiellement des interventions d'urgence, la consolidation du niveau du beffroi, la rénovation des façades et de l'intérieur du narthex.

Vous l'aurez compris, par la campagne de restauration que nous lançons aujourd'hui, nous inscrivons notre action dans l'histoire en empruntant le même chemin que d'autres avant nous ont suivi. Ainsi nous pouvons affirmer que notre clocher ne symbolise pas que notre passé mais aussi notre avenir.

Je balaierai d'un trait toute polémique liée à la laïcité en rappelant que les lois de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat ont fait entrer les églises dans le patrimoine des communes ; qu'au-delà d'un édifice religieux, notre

clocher est un monument historique ; aujourd'hui, cet édifice est menacé mais surtout menaçant et de fait, la nécessité de garantir la sécurité publique suffit à mon sens à l'obtention du consensus.

Notre clocher présente donc certains désordres alarmants, notamment d'importantes surfaces de profonde desquamation ou fracturation des pierres de taille, à l'origine de chutes de matériaux répétées.

Comme vous pouvez le voir sur le diaporama qui est diffusé, nous avons fait réaliser un diagnostic de l'édifice par un architecte des monuments historiques, Monsieur Stéphan Manciulescu, afin de dresser un état des lieux complet de l'ouvrage, comprenant le bilan sanitaire de ses maçonneries, sculptures, éventuelles polychromies et installations techniques, en vue de sa restauration.

Une expertise extérieure a été menée à la nacelle en 2015 afin d'approcher au plus près l'ensemble des parements concernés et a permis de déposer d'urgence les pierres les plus instables, présentant un danger immédiat ou à court terme pour le public.

L'observation de ces désordres extérieurs a été complétée par un repérage, à pied d'œuvre, des pathologies des structures intérieures.

Évalués à 1 606 640 €, la réalisation des travaux de restauration du clocher revêt donc un intérêt capital tant en termes de sécurité, qu'au regard de la préservation de ce qui fait le cœur même de notre cité, à savoir son clocher médiéval.

Un programme d'investissement pluriannuel a été élaboré et je tiens à remercier Monsieur le Sous-Préfet et les services de l'Etat, en particulier la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour l'important soutien financier que nous avons reçu. Je tiens également à les saluer pour l'accompagnement et le soutien technique dont bénéficient les services de la commune dans la mise en œuvre de cette opération.

Je veux aussi remercier Monsieur Pascal Costes, Président du Conseil Départemental, et Monsieur Frédéric Soulier, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, pour le soutien financier de leurs collectivités respectives.

J'adresse également mes sincères remerciements aux représentants de la Fondation du Patrimoine grâce à qui nous sommes réunis aujourd'hui et qui ont témoigné le plus vif intérêt à notre dossier.

Mais surtout, je veux VOUS remercier, vous chefs d'entreprises qui ont répondu présents dès la campagne de communication - je pense à Monsieur Thierry Guy de TEMACO et à Monsieur Jean-Jacques Madrias des transports Madrias - et aux autres qui se mobiliseront pour les travaux.

VOUS, très chers Donzenacois, qui êtes déjà si nombreux à vous être manifestés pour faire un don et sans qui rien ne sera possible.

Je tiens à vous rassurer, la campagne dure deux ans...

Plus sérieusement, lorsque l'on m'a proposé de faire appel au mécénat, je ne vous cache pas que j'ai été gêné. Nous traversons une période de crise, de fortes restrictions budgétaires où tout le monde est sollicité : collectivités, entreprises, ménages, citoyens...

Mais je crois qu'il y a des projets qui transcendent les hommes, leurs difficultés et leur quotidien. La restauration de notre clocher fait partie de ces projets.

C'est pourquoi, nous avons décidé de faire appel à la Fondation du Patrimoine dont la vocation est d'aider les collectivités dans la valorisation de leur patrimoine.

Avec elle, nous lançons un appel au mécénat populaire et au mécénat d'entreprise dans le cadre d'une souscription publique ouverte à tous, habitants et amis de la commune de Donzenac.

Avant de signer la convention, je tiens à vous dire que quelle que soit votre participation, celle-ci nous sera très précieuse et particulièrement appréciée. Vous contribuerez à la restauration d'un monument historique vieux de 700 ans et laisserez durablement votre empreinte à Donzenac.

Tout don, même le plus modeste est important et significatif.

Je vous remercie.

NOUVEAUX SERVICES ET NOUVELLES ENTREPRISES

Bienvenue et tous nos vœux de parfaite réussite aux nouvelles entreprises et nouveaux services qui se sont récemment installés à Donzenac :

<p>Améthyste Beauté Rue du Foyer 06.82.02.57.03 Institut de beauté & onglerie</p>	<p>Delphine G Design Rue Roger Ténèze 06.31.29.74.12 Architecte d'intérieur</p>
<p>M. Massacret Josselin et Mme Caqueret Laure Genouillac 06.07.29.18.72 auptibonheurlaferme@yahoo.com légumes de saison, sans pesticide. Vente à la ferme ou livraison de paniers.</p>	<p>S&L Animations Roux Quentin La Bacalerie 06.37.13.99.33 nintneuk@gmail.com mariage, anniversaire, départ à la retraite, comités des fêtes, CE...</p>

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES SUR LA COMMUNE DE DONZENAC

CHEMIN Joelle	05.55.85.58.24	06.69.08.01.30
DUPOIS Maria-Hélène	05.55.85.04.79	06.23.82.27.48
GUITTET Corinne	05.55.85.71.16	06.71.18.29.59
JEANNIN Laurence	05.55.85.62.65	06.33.92.90.25
MESSAOUDI Saliha	05.55.85.77.51	06.27.14.46.52
PERRIER Maggy	05.55.85.64.67	
OLLIVIER Alexandra	05.55.85.15.43	06.19.98.27.93
PETITJEAN Cécile	05.55.17.49.54	06.66.98.55.98
SUIRE Stéphanie	05.55.85.60.35	06.32.98.32.88

LA POSTE 

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

Horaires de levée du courrier :
Du lundi au vendredi : 16h
Le samedi : 12h

Renseignements : 05.55.85.72.46
RDV conseiller financier : 05.55.85.78.25

LES AIDES À L'HABITAT

Vous avez un projet habitat ?
Vous pouvez obtenir des aides du :

- **Conseil Départemental**
Guichet de l'habitat en Corrèze :
05.55.93.77.77
- **Agglomération du Bassin de Brive**
Maison de l'habitat : 05.55.74.08.08



LE BILLET TOURISTIQUE



Le billet touristique à l'effigie de la Chapelle des Pénitents est un objet de collection qui présente toutes les caractéristiques d'un véritable billet de banque. Pour tous renseignements complémentaires veuillez contacter contact@secretaire-a-domiciles.fr ou le 06.95.81.58.58

BIBLIOTHEQUE SONORE de Brive et de la Corrèze

Aider les déficients visuels ou dans l'incapacité physique de lire et leur redonner le plaisir de la découverte d'un livre, tel est l'objectif de la Bibliothèque Sonore de Brive, avec le prêt **gratuit** d'ouvrages enregistrés sur CD.

Le procédé est simple : contactez la Bibliothèque Sonore afin de recevoir un catalogue et de faire votre choix parmi plus de 5000 titres.

Tel. : 05 55 17 94 98 -
Permanence les jeudis de 14h30 à 17 heures.

Depuis 2015, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) basée uniquement sur la base taxable des propriétés bâties a été remplacée par la *Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TIEOM)* dépendant de 2 paramètres :

- La base taxable des propriétés bâties
- La production réelle des déchets de chaque foyer

Ce changement important vise à sensibiliser et responsabiliser les citoyens du coût de la collecte et du traitement et inscrire le territoire dans une démarche de développement durable en privilégiant le tri et la valorisation des déchets.

Quels sont les résultats ?

Au niveau du territoire SIRTOM (122 communes)

	Habitants	OMR (tonnes)	CS + Papier	Verre	Déchèterie	Coût/Habitant
2009	135 778	41 272 T	3 925 T	3 299 T	25 714 T	93.93 €
2015	155 665	30 732 T	9 075 T	4 961 T	35 444 T	86 €
Différence		- 10 540 T	+ 5 150 T	+ 1 662 T	+ 9 730 T	- 7.93 €

Au niveau de la commune

DONZENAC	Population	Volume collecté (litres)
<i>2014</i>	<i>2602</i>	<i>4 388 090</i>
<i>2015</i>	<i>2621</i>	<i>4 772 570</i>
<i>2016</i>	<i>2664</i>	<i>5 013 250</i>

Le geste de tri doit être amplifié car les résultats sur Donzenac des 3 dernières années montrent une augmentation sensible des volumes collectés.

En 2009, le ratio Tonnage/Habitants était de 304 kg par habitant.

En 2015, le ratio pour Donzenac était de 202 kg par habitant, et pour 2016, il sera d'environ 209 kg par habitant.

Or, dans de nombreux syndicats le ratio est de 150 kg par habitant, par an.

Bravo et merci de continuer à trier pour plus de valorisation des déchets mais aussi pour stabiliser le coût des dépenses de collecte et de traitement.

Elagage des plantations à l'aplomb des routes : rétablir la sécurité

(complément au bulletin municipal de 2014)

Les plantations qui avancent sur les voies communales constituent un réel danger pour la circulation, les véhicules en stationnement et les usagers. Les branches surplombant les voies dégradent les chaussées et génèrent de nombreux risques pour les automobilistes du fait de l'humidité qu'elles engendrent notamment en hiver (risque de verglas). Il appartient aux propriétaires de procéder à l'élagage de leurs plantations, au droit de leur propriété, en limite du domaine public.

Le maire peut, au titre de ses pouvoirs de police, mettre en demeure les propriétaires riverains de voies de circulation d'élaguer ou d'abattre les arbres susceptibles d'entraver la circulation. En l'absence de résultat, le maire fera procéder à l'exécution forcée des travaux et les frais afférents seront à la charge des propriétaires négligents. Le maire dispose de nombreuses prérogatives pour faire procéder à l'élagage des plantations qui s'avancent **sur les voies communales mais aussi sur les voies privées ouvertes à la circulation générale et sur les chemins ruraux**.

Par ailleurs, après enquête publique, des servitudes de visibilité peuvent être établies avec obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines ou voisines des voies publiques situées à proximité de croisements, virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique.

L'épisode climatique violent du 24 juin dernier, classant la commune en état de catastrophe naturelle, rappelle que l'élagage de ces plantations est une nécessité et qu'il doit s'effectuer à titre préventif.

En 2017, dans le recensement des voies communales à regoudronner, nous prendrons en compte prioritairement les voies sans branches surplombant celles-ci.

[Photos de l'orage, nuit du 24 au 25 juin 2016](#)



Le Gaucher



Route de la Rochette



Le Gaucher

TELETHON 2016

Les résultats pour le Téléthon ont été exceptionnels cette année ! 2 134.70 € ont été collectés (+ 60.58 %). Cette forte mobilisation montre combien les Donzenacoises et les Donzenacois sont généreux et sensibles à cette cause. Merci à tous !

Merci aux généreux donateurs ! Merci à Philippe Lavaux qui a su coordonner toutes les manifestations et susciter ce regain d'énergie ! Merci aux conseillers municipaux impliqués ! Merci à l'école et aux associations qui ont répondu présentes en particulier le Comité des Fêtes, l'Union Sportive Donzenacoise, les Jeunes Sapeurs-Pompiers, le Comité de Jumelage, les Aînés, Familles Rurales, le Country Club et Dans'Nac ! Merci aux commerçants et notamment à la boulangerie Marchive, à la boucherie Nauche, à l'Épicerie du Marché, au restaurant l'Étape et à l'Intermarché ! Merci à la Ludoferme pour les tours de carriole ! Merci à Gulliver et à la bande An'Other Life pour la réalisation du magnifique tableau vendu lors du repas !



Bilan détaillé de la manifestation	
<u>RECETTES</u>	
Vendredi 02 décembre 2016	
Goûter Ecole	150 €
Samedi 03 décembre 2016	
Diverses animations, buvette + crêpes	478.70 €
Repas du soir	610 €
Dimanche 04 décembre 2016	
Atelier danse Dans'nac	125 €
Dictée Familles Rurales	90 €
<u>DONS</u>	681 €
TOTAL	2 134.70 €

Associations

Les associations donzenacoises ont organisé de nombreuses manifestations pour l'animation du village malgré les contraintes liées au plan Vigipirate renforcé. Aussi, nous tenons à les remercier de leurs efforts à sécuriser toutes les manifestations.

Elles ont la possibilité de faire connaître les différentes manifestations organisées, tout au long de l'année, dans le bulletin. Toutes les informations à publier, ainsi que les travaux de secrétariat proposés aux associations sont confiés à Annie Canaud. Les informations communiquées seront visibles sur la borne tactile de la Mairie et sur le panneau lumineux.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la Mairie de Donzenac au 05.55.85.72.33 ou par mail : mairie-donzenac@orange.fr

Les informations ci-après nous sont communiquées par les responsables des associations. Nous les reproduisons textuellement. Elles n'engagent que leurs auteurs.



L'association **DONZENAC OXYGÈNE** entame sa huitième année d'existence. En effet, nous nous inscrivons dans la continuité, prônant toujours les valeurs du sport et de la convivialité. De plus en plus de personnes chaussent les baskets, et veulent participer à un sport sain et facile. Quoi de plus simple que de courir ?

Nous accueillons donc, du débutant au sportif des plus confirmés, dans un esprit de famille et de village. L'orientation de cette association a pour but de découvrir notre région et surtout notre commune à laquelle nous sommes très attachés, tout en pratiquant du sport. Nous nous retrouvons donc pour arpenter les chemins de Mazières, de Travassac ou de la Rochette..., mais de nombreux licenciés participent à des courses régionales ou nationales, parmi les plus prestigieuses (la Course des Templiers, les 24 heures de Brive, Trail hivernal du Sancy Mont Dore, Marathon d'Albi...)



L'esprit de convivialité se cultive par le plaisir de se retrouver pour organiser des manifestations sportives à l'occasion du Donzenac Trailtour : un week-end de compétition avec la Verticale, la Darknight et les Sentiers de la résistance.



Nous accueillons lors de ces deux manifestations plus de 500 coureurs et faisons découvrir notre commune à des gens de tous horizons. Le point d'orgue de ces manifestations est la course nocturne « La Donzenac Dark Night » avec un départ en musique de nuit au sein des Pans de Travassac. A en croire les encouragements et les messages de sympathie, cette course est en plein essor.

Nous remercions donc tous les bénévoles, amis de Travassac, amis d'Espeyrut, amis de l'USD, les Pans de Travassac, la mairie, tous nos sponsors et tous les autres sans qui nous ne pourrions pas organiser ces journées sportives et festives qui permettent au club de se retrouver et de passer de bonnes journées, voire de bonnes nuits ensemble.



VENEZ PRENDRE UN BOL D'OXYGÈNE.

*Les présidents
Laurent Cousty et
Thierry Barry*



COMITÉ DE JUMELAGE

C'est toujours avec un plaisir renouvelé que le comité de jumelage s'est mobilisé pour accueillir la délégation de Wolframs-Eschenbach, conduite cette année par le maire Michael Dörr, accompagné de son épouse et de ses trois enfants qui découvraient pour la première fois notre commune.

Un programme varié et chargé qui a commencé par la visite de la Ludoferme ; cette journée a permis aux petits comme aux grands de partager des activités ludiques et créatives autour des animaux de la ferme, de la forêt et de la nature. Le dimanche de Pentecôte, la délégation et de nombreux adhérents du comité de jumelage sont partis à la découverte de la Xaintrie, avec la visite d'une ferme médiévale à St-Julien-aux-Bois. L'après-midi, la visite de l'abbaye de Beaulieu, commentée par l'office de tourisme, a particulièrement intéressé nos invités très sensibles au patrimoine, puisque notre commune jumelle possède encore ses remparts et des bâtiments médiévaux réputés dans toute la Bavière.



Cette rencontre a renforcé les liens d'amitié tissés depuis plus de 20 ans entre nos cités et leurs habitants.

Le comité souhaite à tous une bonne et heureuse année 2017 !

FAMILLES RURALES

66 familles adhérentes en 2013, 120 en 2014, 126 en 2015 et 132 en 2016 (dont 65 donzenacoises) : ces chiffres parlent d'eux-mêmes. **L'association Familles Rurales de Donzenac poursuit son développement.**

Les ateliers adultes : écriture, couture et calligraphie ont été suivis régulièrement, sans oublier le Pilates qui ne faiblit pas avec ses 128 inscrits.

Les voisins outre leurs rendez vous réguliers à l'EHPAD, se sont retrouvés lors d'une journée régionale à Lubersac le 7 octobre 2016.

La Potagerie et ses jardiniers ont souffert en raison d'une mauvaise année « agricole » : pluie et sécheresse, mais les plus courageux s'accrochent et sont prêts à accueillir de nouveaux jardiniers motivés.

Les conférences débats ouvertes à tous

- Réactualisation du code de la route.
- Mémoire et pathologie (Brive la Gaillarde).
- Apprendre à décrypter les emballages alimentaires.
- Fabrication des produits d'entretien au naturel.

Deux nouvelles activités étaient prévues en 2016 et ont dû être reportées

- Le yoga enfants en septembre.
- Formation 1^{er} secours.

Les enfants n'ont pas été oubliés :

- le 24 février la salle des fêtes était complète avec le spectacle de magie de Jean Paul Laplasse (gratuit et ouvert à tous).
- le 20 avril une dizaine d'enfants ont réalisés un poster illustrant les histoires d'une conteuse.

En décembre l'association participera comme en 2015 au Téléthon en proposant la dictéléthon.

Un spectacle intergénérationnel est déjà programmé pour le samedi 4 mars 2017 à la salle des fêtes « tombé sur un livre ».

La routine étant le plus grand ennemi d'une association, nous avons besoin d'ouverture vers l'extérieur, aussi n'hésitez pas à nous rejoindre avec de nouvelles suggestions d'activités.

Joyeuses Fêtes à tous.

Association Familles Rurales de Donzenac

48 rue du tour de Ville - 19270 Donzenac - Tél : 06.38.85.68.57 - mail : familles.rurales.donzenac19@orange.fr





ADAGE

En 2016 ADAGE a proposé un programme diversifié pour le plus grand plaisir des spectateurs. Notre association remercie la municipalité pour son soutien à l'organisation de ces manifestations.

Spectacle de variétés : Dimanche 7 Février 2016 salle des fêtes

Hommage à Charles Trénet « *Les 100 ans du Fou Chantant* » présenté par « *Le Théâtre de la Baignoire* » de Limoges. Ce spectacle d'une qualité exceptionnelle a permis d'apprécier autrement les chansons de cet artiste inimitable. Les spectateurs étonnés et ravis ont découvert l'histoire de Charles Trénet à travers cette comédie musicale originale créée par Jean-Michel Arnaud. A l'aide de scénettes fantaisistes et des chansons de Charles Trénet inédites, piquantes ou intimes, les artistes ont prouvé que sa vie expliquait ses chansons éternelles et incontournables dans la culture française.

Exposition d'aquarelles: du 3 au 17 juin 2016 Chapelle des Pénitents
Association Expressions de Sainte Féréole

Une nouvelle fois les artistes amateurs de Sainte Féréole nous ont prouvé leur talent et la progression constante de leur savoir-faire dans le domaine de l'aquarelle. Une exposition que l'on ne se lasse pas d'admirer autant par la variété des thèmes et des techniques dans les oeuvres présentées, que par l'accueil sympathique et chaleureux des artistes.



Chorale : dimanche 10 juillet 2016 salle des fêtes

Chansons françaises humoristiques avec *Les cravates en bois*
Groupe vocal de Clermont Ferrand « *Premier groupe vocal a capella labellisé bio* »

Véritable spectacle alliant rythme, dynamisme et fantaisie, Les Cravates en bois ont séduit le public par leur vivacité et la variété des chansons proposées. Les chants amusants ou audacieux mis en

scène par des jeux pleins d'humour ont ravi les spectateurs qui ont longuement applaudi les artistes et leur chef de chœur Caroline Saint Martin. La collecte du passage au chapeau a été largement à la hauteur du divertissement que ces amusants choristes nous ont présenté.

Concert lyrique : mercredi 10 août 2016 église Saint Martin
Chants célèbres d'opéra par La Compagnie de L'Oiseleur

Accompagnés par cinq musiciens de l'Orchestre de la Crise, la soprano Amira Selim et le baryton L'Oiseleur des Longchamps ont émerveillé le public venu nombreux se plonger dans l'univers de l'art lyrique.

De Rameau à Gerschwin en passant par Mozart ou Wagner, les deux solistes ont fait vibrer les oreilles d'un public conquis par leurs vocalises extraordinaires, dans une parfaite maîtrise technique. Même les novices en la matière furent époustouflés par ces artistes aussi talentueux que sympathiques et l'église de Donzenac elle-même en fut toute retournée !



Prochaines animations 2017

Dimanche 5 février 2017 à la salle des fêtes : **Soirée Opérette « Bleu Méditerranée »** par la Compagnie La Voie des Arts. Avec Nathalie Marcillac et Pierre Mechanick, accompagnés par Frédéric Valy (accordéon) et Serge Larnaudie (piano).

Février, mars, avril à la maison du XIIIe rue Puybroch : **Exposition « Les percussions du monde »** de la collection Marie-Claude Carles. Entrée libre

Du 20 mai au 5 juin 2017: Exposition « Les épis de faïtage » à la Chapelle des Pénitents à Donzenac par la Poterie du Doustre. Entrée libre

Contact et réservations : 06 18 95 65 35 ou 07 82 03 01 28 ou asso.adage@gmail.com

Joyeuses fêtes à tous et bonne année 2017 !

En cette année 2016 qui s'achève, nous avons une pensée particulière pour notre ancien curé, M. l'abbé Alexis Gargne. Il nous a quittés le 1^{er} février 2016 à l'âge de 88 ans. Il fut le curé de l'ensemble paroissial de Donzenac - St Pardoux l'Ortigier pendant 10 ans du 1^{er} janvier 2000 au 30 septembre 2010.

Nous garderons de lui le souvenir d'un prêtre dynamique soucieux de porter l'Evangile et d'avoir de bonnes relations avec toute la population. C'est à lui que nous devons la messe télévisée de 2003 qui fut un évènement et dont tout le monde se souvient.

Notre ensemble paroissial a depuis évolué puisqu'il regroupe maintenant Donzenac, Sadroc, St Bonnet l'Enfantier et St Pardoux l'Ortigier. Les messes inter-paroissiales, en général une par mois, permettent de garder le contact et de mieux se connaître.

Le voyage d'une journée à Orcival fut une sortie amicale avec les enfants du catéchisme qui ont découvert la magnifique église d'Orcival, de style roman auvergnat.

La collecte de Carême des denrées alimentaires est chaque année un succès. Oui, les paroissiens de Donzenac sont généreux, la preuve en est qu'il faut 2 personnes au moins et 2 voitures pour transporter les colis à Brive, au Secours catholique et aux Restaurants du Cœur.

Un sujet nous tient également à cœur : la restauration du clocher de notre église. La commune de Donzenac a commencé les démarches préalables et lancé un appel au "mécénat populaire". Chacun, s'il aime le clocher, s'il estime qu'il fait partie du patrimoine local, peut y répondre personnellement. La paroisse pour sa part participera à cette souscription.

Enfin, terminons ce compte-rendu d'activités en évoquant la rénovation de l'éclairage intérieur de l'église. Ce fut un projet en partenariat avec la commune dont le résultat est tangible: un bon éclairage par lampes LED économes en énergie qui, nous l'espérons bien, donnera longtemps satisfaction. La paroisse.

Bonne année 2017 à tous les Donzenacois.



Veillée pascale, le 26 mars 2016, bénédiction du feu



L'association **GROUPE VOC'ALL de Donzenac**, continue à se réunir chaque jeudi soir à la salle des fêtes de Donzenac pour chanter à quatre voix et les choristes sont de plus en plus nombreux à se retrouver sous la direction de leur chef de chœur Benoîte Bierdermann.

Le répertoire s'étoffe chaque année de nouveaux chants français mais aussi espagnols, anglais et même hébreux ! Tous les chants sont interprétés sans partition.

En mai 2016, nous avons eu la joie de participer pour la première fois à Bergerac au concours « Atout Chœurs » où les choristes de différents horizons ont apprécié le résultat des chorales présentes.

Cette année, le GROUPE VOC'ALL a eu le plaisir d'être accompagné par notre pianiste Magali Delvaux. Et comme

nous ne donnons pas que des concerts à Donzenac, nous avons eu le privilège de chanter à Objat au printemps 2016.

Grâce à vous fidèle public, tous les choristes sont motivés pour continuer à vous offrir des spectacles de qualité.

Et si vous aussi, vous avez envie de chanter, rejoignez la chorale, le jeudi à 20 H, à la salle des fêtes.

Voici les dates de nos prochains concerts (accompagnés par une pianiste professionnelle) :

Samedi 10 décembre 2016 à 20H30 en l'église de Donzenac avec l'Ensemble vocal de Beaulieu en 1^{ère} partie.

Dimanche 11 décembre 2016 à Salignac-Eyvigues (24)

Le GROUPE VOC'ALL vous présente tous ses vœux de bonheur pour 2017.

Roselyne REBEYROL
Présidente
06 63 85 19 51

Benoîte BIEDERMANN
Chef de chœur
06 34 55 50 07

Mail : groupevocall@gmail.com - Site : www.groupe-vocall.fr

TENNIS CLUB

L'activité sportive et conviviale a été dense en cette année 2016.

Outre l'école de tennis, qui propose des cours enfants et des cours adultes, encadrés par deux éducateurs, la compétition individuelle ou par équipe, les animations pour nos jeunes pendant les vacances, le club a pris en charge la découverte du tennis pour 32 jeunes de l'école de Donzenac dans le cadre des temps d'activités périscolaires.



Le trentième anniversaire du Tennis Club de Donzenac est l'évènement marquant de cette saison. La journée du 11 juin 2016 a rassemblé dès l'après-midi les joueurs et leur famille sur les courts de tennis où les éducateurs ont animé un tournoi et des rencontres insolites dans un esprit sportif et ludique.

L'inauguration de la salle de tennis Jean-Plats a succédé à cette animation en présence de la famille de Jean, des personnalités locales et fédérales, et de nombreux anciens adhérents et dirigeants des années passées.

C'est une équipe très dynamique qui a pris en charge l'organisation et a assuré



l'excellente ambiance de la soirée qui a suivi.

Nous remercions tous les participants à cette fête et la municipalité qui ont contribué à sa réussite. Elle restera parmi les meilleurs souvenirs de l'association.



L'ensemble du TCD présente à tous les habitants de Donzenac leurs meilleurs vœux pour 2017.



Voilà une nouvelle année qui démarre pour le **Country Club de Donzenac**, cours de danses country animés par Sandrine.

Pour les personnes qui ne nous connaissent pas encore, nous avons fait cette année quelques démonstrations à savoir la kermesse des Rosiers à Brive, le premier festival rockabilly de Larche, la journée du four à pain à Espérut, la journée traditionnelle de Brive.

Nous avons assisté encore cette année au Téléthon organisé par la commune de Donzenac au mois de décembre.



Pour cela les cours sont ouverts à un public âgé de 45 ans et plus, donc si vous avez des après-midi de libres, venez découvrir cette activité en toute convivialité et partage, les lundis à 14h30 à la salle des fêtes de Donzenac.

Mme CHASSAING Sandrine (Présidente)



L'année 2016 a été un succès pour les membres du Club d'Éducation Canine « Dog's Academy ».

Le samedi 4 et dimanche 5 Juin, le club a organisé son Concours National d'Obéissance avec 27 participants.

Cinq jeunes chiens du Club ont obtenu leur Certificat de Sociabilité et Aptitude à l'Utilisation (C.S.A.U.) (Première épreuve d'Obéissance).



La toute jeune Valentine et sa chienne Galy (Golden Retriever) ont obtenu en classe I un excellent, Claudine Larenie et son chien Fidji (Berger Allemand) ont concouru en classe II ainsi que Monique Géral-Marcilloux et son chien Hérode (Berger Belge Malinois) ont obtenu le seul Excellent en classe II.



Durant toute l'année, le Club de Donzenac a été représenté au-delà du département grâce aux équipes maître-chien qui ont participé aux différents Concours (Cahors, Montauban, Sourzac, Condat....)

Les moniteurs et dirigeants du Club ne peuvent que se réjouir de ces succès qui récompensent des heures de travail.



Dans un cadre agréable et une ambiance conviviale, l'Association accueille tous les samedis à 14H30 maître et chien pour des cours d'éducation, sur son terrain d'entraînement au Gaucher (derrière la déchetterie)

Des moniteurs et monitrices diplômés de la Société Centrale Canine encadrent et conseillent leurs adhérents.

Pour tout renseignement s'adresser à :

La Présidente Monique Géral-Marcilloux au 06 14 60 10 57

Le prochain Concours d'Obéissance aura lieu les 10 et 11 Juin 2017 au Gaucher, Entrée et parking gratuit.



L'association APAC propose divers ateliers de pratiques artistiques et culturelles pour les enfants et les adultes.

Elle organise aussi des manifestations :

- vide armoires au printemps
- vide-greniers en août
- vide coffres-à-jouets en décembre
- concerts avec la chorale d'enfants
- divers moments d'animation gratuite pour les enfants (Pâques, Noël)
- APAC accueille également des écoliers dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires

CALLIGRAPHIE	samedi	1 après-midi / mois
CHORALE - enfants Chœur Arc-en-Ciel	lundi	17 h à 19 h
FIL & LAINE broderie, crochet, tricot, couture...	jeudi	à partir de 20 h 30
SCULPTURE MOULAGE MODELAGE	lundi	à partir de 14 h
TERRE - enfants	mercredi	à partir de 14 h
TERRE - adultes	mercredi	• de 9 h à 12 h • à partir de 20 h 30
	jeudi	• de 9 h à 12 h • à partir de 14 h • à partir de 20 h 30

Atelier fil

Les membres de l'atelier remercient tous les habitants qui voudraient bien nous offrir les tissus, laines, patrons, outils, fils, perles... que vous n'utilisez plus. Cela nous aide pour la réalisation des projets communs ou évite aux débutants d'avoir à investir avant la mise en route de leurs premiers ouvrages personnels.

Nouveau !

En cours de mise en place, un atelier théâtre, avec différents modes d'expression (sketches, mimes...)

D'autres ateliers et stages...

...peuvent se mettre en place en fonction des demandes et des possibilités de l'association.

YO L'éducation

SEI La Droiture

KAN L'école

BU La recherche de la Paix

DO La Voie.

Yoseikan Budo Donzenac

2016—2017



Un art martial vivant, un sport pour tous

Le Yoseikan Budo Donzenac est une association sportive qui a pour objet la pratique d'un art martial créé par le Maître Hiroo Mochizuki.

Le Yoseikan Budo embrasse une grande variété de techniques telles que : coup de poing - projection - coup de pied - percussion - pied poing.

Mais aussi la pratique des armes : - bâton - bâton mousse - sabre

Le tout à pratiquer dans une ambiance conviviale et généreuse ouverte à tous.

Les entraînements ont lieu au Dojo municipal de Donzenac.

Cette année encore nous aurons la possibilité de pratiquer de nombreux stages au sein du club ainsi que la venue à Brive du seinsei hiroo mochizuki

Les cours se déroulent :

Adultes : lundi de 20 h à 21 h (débutants confirmés) Enfants : Vendredi de 19 h à 20 h (7 à 10 ans)

21 h à 22 h (confirmés)

20 h à 21 h (10 à 16 ans)

De nombreux stages vous seront proposés tout au long de la saison.

Pour tous renseignements complémentaires : Jean Yves Chermain : 06 18 57 85 45 / Laurent Barougier : 06 75 64 14 71



JUDO CLUB DONZENAC

AFFILIATION N° 19 19 01

La saison sportive a débuté avec un changement important. En effet nos deux profs de la saison passée nous ont quittés pour des raisons professionnelles. Début septembre, nous avons accueilli une grande pointure du judo Français en la personne de JEAN CLAUDE SOULARD 6^{ème} DAN de judo.

C'est une nouvelle façon de voir le judo avec des cours plutôt tournés vers la compétition pour les poussins, benjamins...etc. Jean-Claude a ajouté un cours destiné aux adolescents et aux adultes le jeudi soir et des cours spécifiques pour les jeunes qui aspirent au passage de la ceinture noire.



Les baby-judo sont très nombreux car nous accueillons les enfants à partir de 4 ans avec un judo d'éveil où l'apprentissage des fondamentaux est enseigné de façon ludique. Nous avons investi dans du matériel afin que les enfants tout en jouant prennent conscience qu'avec un peu d'effort, ils peuvent se dépasser et faire comme les grands des parcours plein de surprises.



ENTENTE 19
DONZENAC

Le JCD vous souhaite à tous le meilleur pour cette fin d'année.

Au cours de l'année, le club a organisé :

- Une réunion hebdomadaire : rencontres, jeux divers, belote, travaux d'aiguilles, goûter.
- 33 séances hebdomadaires de gymnastique au club chaque lundi après-midi
- Des lotos réservés aux adhérents le dernier vendredi de chaque mois soit 6 lotos.
- 21 marches les mercredis après-midi.
- Des concours de belote.
- Les équipes Jeanne Bésanger-Julienne Sarnette Gérard Palles-Robert Maury arrivées en tête nous ont représentés à la demi-finale départementale le 7 avril 2016 à la salle des fêtes de Donzenac et ont fini 3ème à la finale départementale à Objat.



- Une exposition-vente annuelle le 15 novembre 2015.
- Une tombola qui a permis de distribuer de nombreux lots.
- Un repas casse-croûte le 20 novembre 2015 pour fêter l'arrivée du Beaujolais nouveau.
- Un repas de Noël : le 18 décembre 2015, repas festif animé par Thierry au cours duquel les artistes chanteurs du club ont pu faire montre de tout leur talent
- La traditionnelle galette des rois le jeudi 14 janvier 2016.

- Un après-midi crêpes le jeudi 4 février 2016.
- Un repas farcidure à l'auberge des sources à Sainte-Féréole le samedi 16 avril 2016.
- Un repas paella au club le 7 mai 2016. (80 participants)
- Un pique-nique dans le gymnase en raison du mauvais temps le mercredi 15 juin 2016.
- Trois animations à l'EHPAD : la galette des rois et 2 lotos
- Un voyage d'un jour à Périgueux le 14 avril 2016
- Un voyage de 6 jours du 9 au 14 mai en Franche-Comté ;
- Une sortie en Aubrac pour assister à la fête de la transhumance
- Un voyage de 2 jours en Bourgogne
- Le vendredi 19 juin 2016, le tournoi régional inter-clubs de pétanque sur les terrains de boules de Seilhac.



Maria et Gérard Palles ont terminé premier, Marie-Thérèse et Bernard Regaudie se sont classés à la cinquième place.

Lors de l'assemblée générale le 16 octobre, le bureau a été reconduit.



Joyeux Noël et Bonne Année 2017

DONZENAC PASSION MECANIQUE ET COLLECTION



C'était les 2 et 3 juillet 2016 pour la cinquième année, l'association DPMC a organisé sa grande exposition de matériel agricole ancien au parc des sports et loisirs de notre commune.

Cette manifestation a de nouveau connu un vif succès avec de très nombreux visiteurs tout au long de ce week-end.

L'association remercie vivement tous les exposants, bénévoles et adhérents ainsi que les visiteurs qui ont contribué à cette réussite.

Notre prochaine manifestation se déroulera les 1 et 2 juillet 2017 au complexe Sportif de Donzenac.

Contact : denis-reynier0081@orange.fr

Le Président : Alain POUCH
La Bacalerie - 19270 DONZENAC

Le secrétaire : Denis REYNIER
5 Rond - 19270 DONZENAC

Le trésorier : Alain DUFLO
Champagnac - 19270 DONZENAC



L'association **DANS'NAC** vous propose depuis maintenant deux ans des **cours de danse de couple**, avec Olivier les vendredis soirs de 20h15 à 22h15 et récemment une **animation country**, avec David, les lundis aux mêmes lieux et horaires.

Les 1^{ers} vendredis des vacances scolaires la quarantaine d'adhérents se retrouve dans une ambiance conviviale afin de mettre en pratique les acquis.

Cette année l'association a organisé divers événements -Saint-Sylvestre 2015 - stages de danses - soirées dansantes à thèmes ouvertes à tous : soirée « années 80 », soirée « Halloween ». Elle a participé aussi au Téléthon et à la fête du four d'Espeyrut.

Certaines de ces manifestations devraient être renouvelées l'année prochaine.

Bonne et heureuse année dansante !





VILLAGE D'ESPEYRUT

Rajeunir avec les années. Pas facile... Mais faisable, pour une association bientôt trentenaire. Cette année nos jeunes ont donné de leur personne dans l'organisation du cru 2016 de la fête du Four. L'implication de notre nouvelle secrétaire Noémie Mayade fait souffler un vent de fraîcheur au sein du bureau, et derrière la buvette...

Certes, la marche et le concours de pétanque n'ont pas fait venir la foule des grands jours, mais l'ambiance de la fête est montée crescendo tout au long de l'après-midi avec les jeux, le repas et la musique jusqu'à tard dans la nuit. Encore une fois cette journée aura été un très bon moment de partage et de convivialité. Un grand merci à tous nos bénévoles et à tous ceux venus nous voir place du Fournia !

Au-delà de la fête, notre association aura aussi organisé cette année des soirées jeux de cartes, des balades dominicales et un repas des voisins. Nous avons des nouveaux projets pour l'année à venir et nous espérons les réaliser pour continuer notre belle histoire et faire résonner les vieilles pierres de notre village aux sons de nouvelles tranches de vies...

L'ensemble des bénévoles d'Espeyrut vous souhaite une belle et heureuse année 2017 !



COCHONNET GAMADOU

Bonjour à tous,

Je vous envoie les résultats sportifs du Cochonnet Gamadou :

En UFOLEP : Nous avons organisé un championnat qui nous a amené à peu près 500 joueurs dont 400 qui ont mangé au gymnase avec un repas que nous avons organisé et qui s'est très bien déroulé. Nous avons qualifié pour le championnat de France qui s'est déroulé en Normandie 2 équipes : une doublette mixte et une triplète hommes qui ont bien défendu les couleurs du club.

En FFPJP : Après avoir organisé 3 championnats en suivant 2 tête à tête un Corrèze et un ligue auquel Pellon Arthur s'est encore fait remarquer chez les hommes en s'inclinant en 8ème de finale à 12 et il y avait 3 autres joueurs de notre Club à Saint-Vaury qui ont été éliminés plus tôt. Arthur et Dour Dylan se sont inclinés en finale du championnat doublettes ligue. En inter club masculin nous avons eu de bons résultats dans l'ensemble sauf l'équipe 1 qui a loupé sa saison. Chez les féminines en 2ème série les femmes ont très bien fini la saison en s'inclinant en finale contre Argentat sur le score de 11 à 13 bravo Mesdames. En CDC vétérans l'équipe 2 s'est bien comportée en finissant 4ème sur 32 belle performance.

En jeunes : Florian Ferdinand Champion Triplète junior. Orié Alex et Pellon Arthur sont Vice-Champions junior. Debar Daira Championne Triplète Minimes

Un grand merci aux gens que l'on ne voit pas mais qui font énormément de travail !

M. Pellon

*Avec ses 136 années d'existence, notre association, la plus ancienne de la commune, poursuit sa mission qui est de servir **La Musique**, grâce à l'investissement, la passion et l'enthousiasme des musiciens qui n'ont de cesse d'offrir le meilleur d'eux-mêmes pour faire partager cet art au plus grand nombre.*

En février dernier, notre société a eu l'honneur et le plaisir d'accueillir et de co-organiser le **stage départemental d'orchestre d'harmonie de la Confédération Musicale de France Corrèze**, au cours d'une semaine de travail intense et riche aux niveaux musical et humain. **Cette session a rassemblé près de 60 jeunes musiciens corréziens**, encadrés par 6 professeurs, sous la direction de Stéphane Boyer, pour quatre journées de travail et un superbe concert final du gymnase « Max Dumond » devant un public très nombreux : une totale réussite saluée par les stagiaires et les professeurs.



La période hivernale, propice à un important et sérieux travail de répétitions permettant chaque année la mise en place d'un nouveau programme musical où chaque musicien prend plaisir à travailler sa partition, a laissé la place à **notre traditionnelle soirée « Cocktail Musical »** en avril.

Ce rendez-vous printanier nous permet de réserver à notre cher public Donzenacois la primeur de ce nouveau répertoire : **variétés, fantaisies, musiques de films** ont

une nouvelle fois résonné avec enthousiasme au cœur de la salle des fêtes comble pour l'occasion : une belle récompense pour tous les musiciens.

Outre nos différentes interventions sur la commune, cette 'année 2016 fut par ailleurs jalonnée d'une dizaine de prestations à l'extérieur, obtenant un écho chaleureux de la part du public et des organisateurs.

Au niveau des activités récréatives, nous avons eu le plaisir de découvrir **le zoo de la Palmyre, Royan et Meschers** au cours d'une sortie touristique de deux jours, qui s'est déroulée dans une ambiance des plus chaleureuse et amicale.

Fidèles à la tradition, nous avons célébré la patronne des musiciens, Sainte-Cécile, en participant à l'office religieux et en offrant une aubade sur le parvis de la Mairie. La réception qui suivie fut l'occasion de remettre les **Insignes du Jeune Musicien de la Confédération Musicale de France Limousin** à Raphaël Morisset pour 5 ans de pratique musicale.



ECOLE DE MUSIQUE

Depuis la rentrée de septembre dernier, nos efforts se sont concentrés sur la **restructuration complète et totale de notre école de musique**, avec pour objectif la pérennisation de notre association en formant des élèves qui viendront renforcer nos rangs et **partager leur passion en pratiquant la musique en orchestre**. Ces efforts et cet investissement se sont concrétisés avec l'ouverture de quatre classes : **trompette, saxophone, clarinette et percussions**.

Yan Audebert et Alfred Kutina, deux professeurs diplômés talentueux, s'attachent avec passion à dispenser aux élèves, jeunes ou adultes, des cours de qualité dans une ambiance amicale et conviviale.

La réussite de ce nouveau départ pour notre école de musique laisse envisager, en concertation avec nos professeurs, de beaux projets actuellement à l'étude pour 2017.

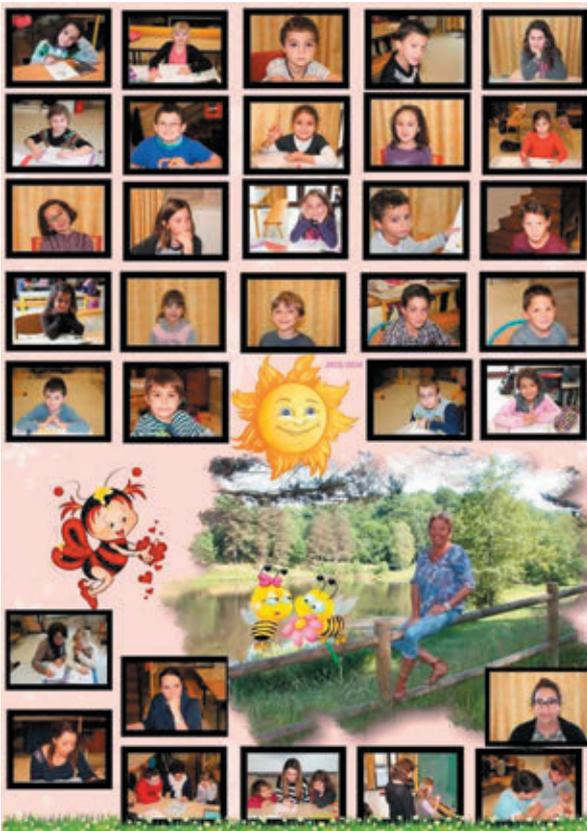
Nous vous souhaitons une très bonne et heureuse année 2017 !

***** TRAIT D'UNION 19 *****

Aide aux devoirs, soutien scolaire, alphabétisation !

« Des parents soulagés, des enfants rassurés »

Cette année encore, Madame la Directrice de l'école primaire a dirigé vers notre association 21 petits élèves, du CP au CM2 ! Dans la salle d'étude mise à notre disposition, ils sont aidés par une équipe de bénévoles pour les devoirs du soir (ou pour des révisions).



Mais il manque toujours de bonnes volontés pour aider au mieux les petits élèves de notre commune : alors, si vous aimez le contact avec les enfants de 6 à 10 ans, si vous avez environ 1h30 à leur consacrer par semaine, entre 16h30 et 18h (ou par jour !!!), que vous soyez papi ou mamie, étudiant(e), salarié(e) ou demandeur d'emploi Alors **OUI** votre profil convient à l'association !!!!

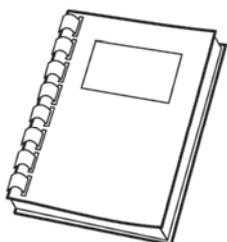
Une lecture à deux, une récitation à mémoriser, des conjugaisons à réviser et des tables de multiplication à rabâcher.... **OUI** vous pouvez nous aider !!!

N'hésitez pas à me contacter : GOULMY Johannie, au : 06/77/14/50/50 ou : Johannie17@sfr.fr

Un appel ne coûte rien... mais il peut redonner confiance à un enfant en difficultés scolaires, et le sourire à des parents angoissés !

Merci aux parents pour leur confiance !

Merci aux bénévoles pour leur dévouement !!!



**Merci aux enfants pour leurs sourires,
leurs petits mots doux et
leurs câlins !**





Comment le Dr COUTERET est arrivé à la Transfusion Sanguine.

Don du sang : la générosité ne s'arrête pas.

Après 35 ans à l'EFS au service du don du sang, mes convictions n'ont pas changé, 1972 -18 ans : avec deux redoublements en 4ème et terminale, je fais mon premier don de sang au lycée Victor Hugo de Besançon, premier malaise vagal...rigolade des copains. Dans la même année, l'avant centre de l'équipe de foot du village d'à côté est atteint d'une leucémie aiguë. Je me présente au centre de transfusion pour répondre à l'appel au don de plaquettes. La fin des années 70 correspond au début des techniques d'aphérèses et ma candidature n'est pas retenue en raison de mes veines insuffisantes (le don dure 3 heures avec une aiguille dans chaque bras). Fac de médecine : avec la motivation je ne redouble pas...et en 7ème année je suis interne en hématologie. Un jour j'appelle le centre de transfusion pour commander un concentré de plaquettes pour un malade dont j'ai la charge. « Nous n'avons pas de donneur, il faudra attendre demain... » Ma réponse a été immédiate : j'arrive. 1981 service militaire, 1982 petit boulot comme interne au centre de transfusion et remplacement en médecine générale le week-end. 1983 Thèse sur la technique d'aphérèse plaquettaire puis intégration de l'équipe du service de prélèvement comme médecin responsable adjoint avec particulièrement la mission de suivi transfusionnel des malades du service d'hématologie. 1997 Arrivée en Corrèze comme responsable du centre de transfusion de Tulle. 2000 Création de l'EFS, opérateur unique de la transfusion en France. Au fil des années, le site EFS de la Corrèze a progressé pour devenir le site le plus efficace de la région Aquitaine Limousin, le site avec le meilleur indice de générosité : un succès acquis grâce à la générosité de Corrèziens, au réseau de bénévoles altruistes et motivés, une réelle équipe au sein du site EFS du département. Je ne suis plus à l'EFS, mais fort d'une expérience je reste au milieu des donneurs comme membre de l'association des donneurs de sang de Brive et ses environs. Au début des années 80, j'entendais déjà parler du sang artificiel, les progrès des décennies successives n'ont pas apporté toutes les solutions. Certes la qualité et la sécurité ont énormément progressé, mais sans ce bras tendu, sans votre bras, la science transfusionnelle n'est rien.

Yves COUTERET



Après son départ à la retraite depuis peu et maintenant bénévole au service du don du sang, sa compétence et ses relations seront très utiles pour les associations comme la nôtre. L'Association de Donzenac a toujours eu de bons rapports avec l'EFS mais encore plus avec le Docteur COUTERET qui a été une personne très accessible et à l'écoute des bénévoles pendant son activité. Nous tenons à le remercier.

Le bureau et les membres de l'association, lui souhaitent une très bonne reconversion au sein du bénévolat pour le don de sang, ainsi qu'une BONNE RETRAITE.

Daniel PENYS



HANDBALL CLUB ALLASSAC DONZENAC

Cette nouvelle saison démarre avec 11 équipes (des -9 ans aux seniors en passant par les loisirs) et plus de 200 licenciés.

Les objectifs sportifs : Les seniors masculins et féminins devront se battre afin de rester au plus haut niveau régional, nous faisons confiance à leur combativité pour s'y maintenir.

Les jeunes ne sont pas en reste avec des équipes -17 filles en poule interrégionale pour la première fois, les -17 Garçons, -15 Filles et -13 mixtes qui se sont qualifiés au plus haut niveau régional.

Les autres équipes continuent la période de brassage afin de déterminer le meilleur niveau de jeu auxquelles elles peuvent prétendre. Nous n'oublions pas les débutants à qui nous offrons la possibilité d'évoluer rapidement au sein de nos équipes

La structure : L'arrivée au club de nouveaux éducateurs et l'implication de jeunes joueurs(euses) seniors nous permet d'absorber l'importante arrivée d'enfants de 3 à 11 ans mieux que la saison dernière où l'affluence nous avait un peu dépassés .



Côté financier, le budget, sera, comme tous les ans, notre principal souci afin de pérenniser l'emploi de notre entraîneur professionnel et de garder ainsi les niveaux de jeux. Nous avons pris en charge deux services civiques cette saison afin de renforcer l'équipe d'encadrants.

Nous espérons continuer à attirer des sponsors ou mécènes intéressés par notre dynamisme et notre croissance par des partenariats publicitaires ou autres.

Le renouvellement de l'équipe animation devra redynamiser nos divers événements en préparation. Le tournoi d'halloween (photo) a été un succès cette année.

Tous les renseignements utiles sont sur notre site internet :
handballcluballassacdonzenac1.e-monsite.com

Le Président : **GAGE Thierry** - Le Puy - 19240 ALLASSAC -
Tél. : 05 55 84 75 75 - Port : 06 03 28 31 22

Notre association vous a conviés aux différentes manifestations de l'année 2016 dont voici le récapitulatif :

LES INSOLITES DE DONZENAC

Organisée au mois d'avril en collaboration avec plusieurs associations, la Fête du Printemps a permis aux visiteurs de découvrir le talent des producteurs locaux et la passion de nos villageois autour de stands et d'activités organisés dans le bourg et les villages de Donzenac.



PIQUE-NIQUE

Grand moment de convivialité, début juin, pour le pique-nique au sous bois de Donzenac, au bord du Maumont. Nous avons eu une petite surprise, car en passant par la Corrèze, les Improbables ont fait une halte pour un concert improvisé....

FEU DE LA SAINT JEAN

Au mois de juin également, en collaboration avec l'association « Les Amis Travassacois », a eu lieu le traditionnel feu de la St Jean avec repas et animation musicale.



REPAS CONCERT

Au mois d'août, un repas concert a été organisé sur la place du marché. Une soirée de folie avec le groupe Chic'N Soul !!

COURSE DE CAISSE A SAVON

Toujours au mois d'août et en partenariat avec l'association « Les Amis Travassacois », 1^{ère} mondiale... à Travassac... Grande course de caisse à savon. De nombreux participants avec de belles caisses et une ambiance haute en couleur !!

Nous remercions la participation exceptionnelle, pour le contrôle de sécurité des caisses et pour de magnifiques descentes, de Drift Trike Corrèzien



TÉLÉTHON 2016



Début décembre, un week end de convivialité et d'échanges autour du téléthon animé par diverses associations, dans le bourg de Donzenac, dont le comité des fêtes qui organise un repas le samedi soir. Ambiance assurée !!!

N'oubliez pas, le 11 décembre le marché de Noël et le 31 décembre soirée de la Saint Sylvestre....

Donzenac en fête vous attend !!!



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES SAULIÈRES

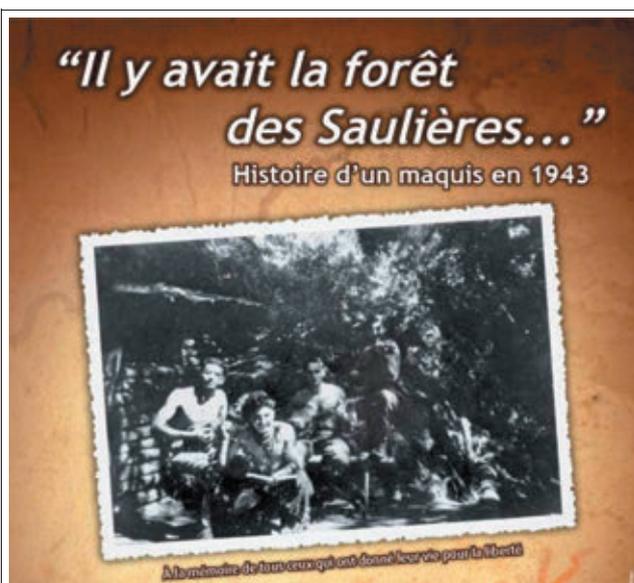
Domaine Internet : saulieres.net
Adresse Internet : <http://saulieres.net>
e-mail : aps@saulieres.net
adresse postale : BP 23 DONZENAC

notre site internet : <http://saulieres.net/>
adresse mail aps@saulieres.net

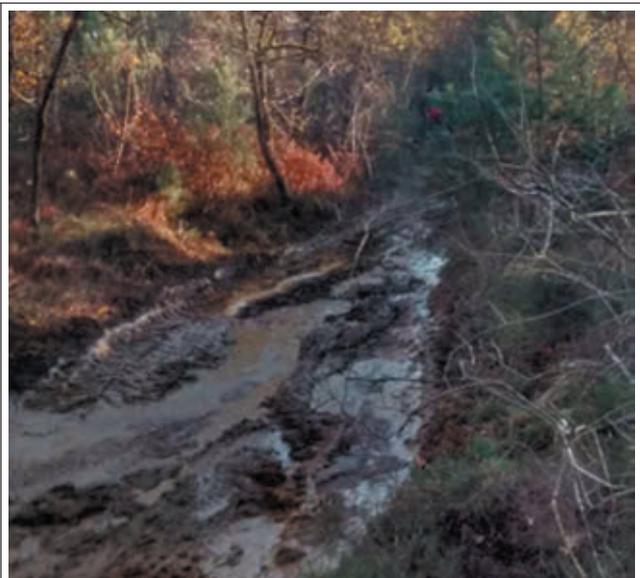
L'Assemblée Générale de notre Association a eu lieu le 8 octobre ; les rapports d'activité et financier ont été adoptés à l'unanimité.

L'attention de l'AG s'est portée sur les problèmes suivants :

- **1. Problèmes environnementaux** : coupes de bois, détériorations, par les entreprises d'exploitation forestière, des chemins dont le chemin de mémoire, absence de replantation, dégradations manifestes de la part de certains motards.
- **2. La question de la sécurité routière** n'a pas encore été complètement résolue mais nous restons vigilants.
- **3. Quant au film sur le maquis des Saulières**, il est toujours autant apprécié et nous envisageons de nouvelles projections :
 - l'une d'elles en plein site des Saulières, durant l'été, en plein air, pourrait donner une force supplémentaire aux témoignages.
 - d'autre part, en accord avec Madame la Directrice de l'EHPAD de Donzenac, deux projections (l'une pour les résidents et leur famille en janvier, l'autre en mai à laquelle les enfants de l'école de Donzenac, après l'étude de cette page d'histoire avec leurs enseignants, seraient invités).



Affiche du film regroupant des témoignages sur le massacre « de la Besse »



La voie romaine dans les Saulières, après le passage des engins de débardage

Cette année 2016, notre Association, qui concerne les habitants (leurs parents et amis) des villages de La Rochette, La Bonnie et Les Mandaroux, a enregistré une augmentation du nombre de ses adhérents, et a organisé, comme à l'accoutumée, plusieurs manifestations.

MANIFESTATIONS CONVIVIALES

- Les enfants ont beaucoup apprécié le passage du Père Noël leur apportant des petits cadeaux lors de la FÊTE DE NOËL 2015. Plusieurs pâtisseries s'étaient mises aux fourneaux; vin et chocolat chauds ont été servis pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



- Malgré le temps pluvieux, nous avons pu nous rassembler nombreux (et au sec) pour la veillée festive du FEU DE LA SAINT JEAN, qui a été agrémentée d'un copieux et excellent buffet campagnard autour du bûcher.



- La FÊTE DU PAIN DU 15 AOÛT a rassemblé un plus grand nombre de convives que l'année passée. Une superbe convivialité a perduré tout au long de la journée. Merci à tous les participants pour la chaleureuse ambiance qui a régné autour du four lors de la cuisson du pain et du très bon repas qui a suivi.



Nous devons la réussite de ces manifestations aux propriétaires des terrains qui ont accepté l'installation des chapiteaux, aux bénévoles qui ont assuré le bon déroulement de nos différentes activités, à la collaboration efficace des agents communaux et à la bienveillance de M. le Maire de DONZENAC

L'association s'est aussi intéressée au cadre de vie et à la préservation du patrimoine des villages :

- Nous avons renouvelé, par courrier adressé aux autorités concernées, notre exigence de voir installées des protections permettant d'atténuer les nuisances sonores provoquées par l'autoroute.

- Nous avons suivi la réalisation de l'important Plan Aménagement Village de La Rochette, qui est en voie de finalisation.

- Nos villages ont subi de nombreux dégâts provoqués par la violence de l'orage qui s'est produit dans la nuit du 24 au 25 Juin dernier (routes et chemins éventrés, canalisations arrachées, pont celtique démantelé). Nous veillerons à ce que, grâce au classement en catastrophe naturelle, ces différentes dégradations soient corrigées.

L'association "Vivre à La Rochette" présente à tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.





Pour la saison 2015/2016, l'objectif du club concernant l'équipe fanion évoluant en Promotion d'Honneur était de figurer en haut de tableau. Malgré des résultats irréguliers l'équipe termine à une 5ème place honorable compte-tenu des absences enregistrées tout au long de la saison. La saison 2016/2017 a démarré avec beaucoup d'ambition et les résultats en cette fin d'année 2016 sont encourageants. L'objectif annoncé d'accéder à l'étage supérieur est encore atteignable. Nous faisons confiance aux compétences du coach Christophe Gaonach pour tirer le meilleur parti de ce groupe de qualité.

L'équipe B, coachée par Mike Estève et Séb Moisan accédait à la 1ère division de district, après plusieurs échecs les saisons précédentes. Son parcours a été excellent dans cette division avec quelques regrets pour l'élimination en coupe de la Corrèze en 1/4 de finale. Suite au départ de Mike Estève c'est une figure emblématique du club en la personne de Cédric Espinasse qui a repris cette équipe pour la saison 2016/2017. Son état d'esprit et ses capacités à fédérer ce groupe sont des atouts qui doivent permettre aux joueurs de cette équipe de progresser malgré des problèmes d'effectif récurrent depuis le mois de septembre.

L'équipe C a été encadrée toute la saison par Antoine Valadier. Dans ce rôle difficile qui consiste avant tout à regrouper assez d'effectif pour faire vivre ce groupe il a répondu présent. Cette deuxième réserve joue un rôle primordial permettant à chacun de pratiquer le football quel que soit le niveau.

La nouveauté de la saison 2016/2017 est l'engagement à la fois d'une équipe U19 et d'une équipe U18. **Nous sommes le seul club corrézien dans ce cas.** C'est un pari sur l'avenir puisque cela nous a permis de constituer un vivier d'une trentaine de jeunes joueurs très prometteurs. C'est aussi parce que nous bénéficions d'un encadrement de grande qualité dans ces catégories au sein desquelles se sont ajoutés des jeunes joueurs du club. Merci donc à Sérafin Ribeiro, Christine et Frédéric Feugier, Vincent Mouret, Thierry Franc, David Bordas pour le travail effectué avec ces jeunes.

L'école de foot est toujours sous la responsabilité de Vincent Mouret. Grâce au travail accompli par tous les éducateurs, l'USD compte des jeunes dans toutes les catégories, des U6 aux U17. De nombreux encadrants ont passé ou poursuivi leur formation. Là aussi des joueurs se sont investis cette année tels que Valentin Cance, Aurélien Taillefer, Florian Bouisse et Jean-Patrick Jeannin.

L'encadrement des plus petits est toujours assuré par Patrick Charpentier qui passe ensuite le relais à Cyril Nguyen pour les U9, Aurélien Brisson et Ludovic Massias pour les U11, Sébastien Boule pour les U13.

A noter le retour ô combien apprécié de Philippe Caquineau qui assure notamment les séances du lundi et du mercredi dans différentes catégories et apporte à nos jeunes pousses toute sa science et son expérience du football.

Nous fonctionnons en entente avec Ussac des catégories U15 à U19, avec la prise en charge plus particulière des catégories U14 et U15 avec l'apport de Adolfo Monteiro.

Ainsi, une centaine de jeunes donzenacais foulent toutes les semaines les pelouses du complexe sportif.

Toute cette organisation fonctionne également avec l'appui de la municipalité pour l'entretien des installations (nettoyage des vestiaires, traçage des terrains, tonte, achat de matériel...) et surtout l'apport des minibus permettant de faciliter grandement des déplacements parfois lointains.

Nos arbitres sont au nombre de trois: Alex Béton, William Gonthier et Jacques Adgie. Ils représentent eux aussi l'US Donzenac tous les week-end sur les terrains du District et de la Ligue.

Enfin côté administratif, la présidence est désormais partagée entre Sébastien Boule et David Farges, les vice-présidences sont confiées à Vincent Mouret, Francis Monteil et Julien Mongis, le secrétariat est assuré par Frédéric Jalinat, l'intendance par Jérôme Bordes et les finances sont toujours le domaine de Bernard Lacoste assisté de Serge Labrot. Ce dernier a décidé de prendre un peu de recul après 8 années d'une présidence riche et d'un travail de fond permettant aujourd'hui de faire de l'US Donzenac un club solide et respecté de la Corrèze. Son travail passionné et son implication sans faille méritent d'être soulignés.

Vous pouvez toujours suivre les actualités de l'USD sur facebook et sur le site internet du club : us-donzenac.webnode.fr

Mairie de Donzenac

Tél. : 05 55 85 72 33 – Fax : 05 55 85 69 03

E-mail : mairie-donzenac@wanadoo.fr – *Site internet* : www.donzenac.correze.net

Borne numérique : info-donzenac.eu

Horaires d'ouverture

Services administratifs: Affaires générales (état civil, élections, locations de salles, etc.)

Affaires scolaires – Affaires sociales – Affaires culturelles :

- Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Service de l'Urbanisme :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.
- Les mercredis : de 9h à 12h.

Permanences

- **Mission Locale** : Tél. : 05 55 17 73 00, sur rendez-vous, *en Mairie*.
- **Assistante sociale** – Mme Pestel Besse Tél. : 05 19 07 81 31 :
le jeudi, de 9h30 à 11h45, sur rendez-vous, *48 rue du Tour de Ville*.
- **Maison de l'Habitat** – M. Durhone sur rendez-vous en Mairie – Tél. : 05 55 74 08 08
- **Conseillers départementaux** – M. Fronty et Mme Reliat, le premier lundi de chaque mois à la maison sociale d'Allasac de 9h à 12h ou à domicile sur rendez-vous.
Tél. : 05 55 93 76 70 ou 05 55 93 75 41

Déchèterie « Le Gaucher »

- Tél. : 05 55 85 67 64 - *Horaires d'ouverture* :

- lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- le mardi : de 9h à 12h.

Autorisations de Voirie

Occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'échafaudages, le dépôt de matériaux, le stationnement de camions de déménagement, de camions de travaux, etc. :

Toute autorisation doit être demandée en mairie, au minimum une semaine à l'avance.

Propriétés privées

Nuisances sonores (bricolage, jardinage)

Un arrêté préfectoral restreint l'utilisation des appareils à moteur pour les travaux de bricolage et de jardinage, aux horaires suivants :

- les jours ouvrables :
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- le samedi :
de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- le dimanche et les jours fériés :
de 10h à 12h.

Ecole Maternelle



PS-MS
Mme Blandine Allain



MS-GS
Mme Anne Dufour



GS
Mme Céline Pestourie



GS-CP
Mme Michèle Hebling

Ecole Primaire



CP
Mme Tiffany Auconie



CE1
Mme Katia Latreille



CE1-CE2
Mme Annick Roques



CE2
M. Frédéric Lagarde



CE2-CM1
Mme Laure Sclafer



CM1-CM2
Mme Aurélie Lavergne



ULIS
Mme Sandrine Laurent



CM2
Mme Valérie Rufino